

Ordre du jour & rapports

Conseil d'administration/ Assemblée générale

Lundi 10 mai 2021

15h - 17h30

**Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper
Bretagne Occidentale**

Quimper Cornouaille Développement
Conseil d'administration & Assemblée générale

Lundi 10 mai 2021 - 15h00 – 17h30

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper

Ordre du jour

Sujet	Rapporteur	Pages
Pour validation du Conseil d'administration :		
1. Contrat Local de Santé : lettre de cadrage	Marc ANDRO	5 – 16
2. Contrat Local de Santé : plan de financement	Marc ANDRO	17 – 18
3. Ingénierie Pays 2021 : demande de subvention régionale	Marc ANDRO	19 – 20
4. Animation du Conseil de développement : demande de subvention régionale	Marc ANDRO	21 – 22
5. Animation LEADER 2021 : demande de subvention	Marc ANDRO	23 – 24
6. Animation FEAMP 2021 – 2023 : demande de subvention	Marc ANDRO	25 – 26
7. Valorisation de la filière pêche : plan de financement	Roger LE GOFF / Philippe AUDURIER	7 – 39
8. Plan de financement de l'ingénierie de développement de la Destination	Roger LE GOFF	41 – 43
Pour validation du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale :		
9. Approbation des comptes 2020 et affectation du résultat	Roger LE GOFF	45 – 78
10. Rapport moral 2020	Isabelle ASSIH	79
11. Budget 2021	Roger LE GOFF	81 - 87
12. Appel à cotisations 2021	Roger LE GOFF	89 - 90
Pour information :		
13. Point d'information CRTE	Isabelle ASSIH	91
14. Programme partenarial 2021	Isabelle ASSIH	93
15. Fléchage enveloppe Destination	Roger LE GOFF	95 – 97
16. Calendrier des instances et autres événements	Isabelle ASSIH	99
Questions diverses		
Conseil d'administration & Assemblée générale du 10 mai 2021		3

1. Contrat Local de Santé : Lettre de cadrage

(cf. document de travail « Lettre de cadrage » en annexe)

Le Conseil d'administration est invité à valider la proposition de lettre de cadrage pour le Contrat local de santé.

Proposition de lettre de cadrage

LETTRE DE CADRAGE DE LA DEMARCHE PROJET ARS & Quimper Cornouaille Développement EN VUE DE L'ELABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE

L'objet de cette lettre est de décrire la démarche relative à l'élaboration d'un contrat local de santé sur le territoire de la Cornouaille.

Cette note scelle un premier acte d'engagement entre l'Agence régionale de santé de Bretagne et l'agence Quimper Cornouaille Développement (regroupent les EPCI de Cornouaille) cosignataires du contrat local de santé.

1. DESCRIPTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) ET DE SES ENJEUX

1.1. Rappel du cadre réglementaire

Les contrats locaux de santé font l'objet d'une disposition d'ordre général dans le cadre de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital, patients, santé et Territoires ».

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a conforté l'existence des Contrats Locaux de Santé dans le cadre du renforcement de l'animation territoriale.

Les contrats locaux de santé sont définis de manière légale par deux articles du code de la santé publique :

- L'article L1434-2 qui indique que les objectifs du schéma régional de santé « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 ».
- L'article L1434-10 qui dispose : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

1.2. Le contrat local de santé, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

Le CLS est un outil pour fédérer les partenaires sur des problématiques communes, mobiliser les acteurs du territoire et répondre aux besoins de santé de la population d'un territoire.

Il contribue à la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet régional de santé (PRS).

Il favorise une meilleure coordination des financements et des politiques impactant la santé mais aussi des acteurs. Cette démarche, conforme aux orientations de la stratégie nationale de santé, est un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

La participation des habitants doit être encouragée car elle constitue un vecteur de réduction des inégalités d'accès à la santé. Elle contribue à une meilleure compréhension de l'environnement local (problématiques, ressources et leviers d'actions possibles) et renforce les capacités d'agir des citoyens.

La démarche participative d'élaboration du CLS suscite une plus grande appropriation et adhésion des acteurs aux objectifs et actions à mettre en œuvre.

L'intérêt à « agir ensemble » dans un objectif commun constitue le socle de la démarche CLS.

1.3. Le contexte de la démarche menée sur le territoire de Cornouaille

A l'échelle cornouaillaise, les premières discussions sur la mise en place d'un CLS ont débuté mi 2018 dans le cadre des travaux et réflexions menés par les 7 EPCI devant mener à la création d'un pôle métropolitain pour la Cornouaille.

Face aux souhaits émis par une majorité d'EPCI désireux d'améliorer la santé et les conditions de vie de leurs résidents, il a été convenu de doter l'ensemble du territoire d'un CLS. Dans l'attente de la création du pôle métropolitain, il a été décidé de faire porter ce dispositif par l'association Quimper Cornouaille Développement (QCD).

Au sein de ce territoire, la collectivité Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) s'était déjà engagée dans une démarche de CLS sur la période 2017-2020. Afin de maintenir la dynamique des acteurs de ce territoire et tenant compte des résultats positifs de la première génération de CLS, l'ARS Bretagne a accepté l'engagement de CCA dans une nouvelle démarche de CLS pour la période 2022-2026. Cet accord reste conditionné à la bonne articulation et la mise en cohérence des démarches respectivement menées à l'échelle de CCA et de QCD. Le Pays de Cornouaille reste en effet un territoire de santé cohérent pour porter une stratégie commune.

Tenant compte des fortes disparités existantes en matière de santé à l'échelle du pays de Cornouaille, il est prévu dans un premier temps de débiter le CLS de Cornouaille par une étude pré figurative. Ce travail permettra d'établir un état des lieux dont l'objectif sera, à partir de rencontres individuelles et de réunion d'information, de partager les besoins et les attentes en vue d'identifier les grands axes d'intervention. Cette étape de co construction avec l'ensemble des acteurs composant la filière santé permettra d'élaborer un plan d'action pour les mois et les années à venir.

1.4 Présentation des besoins prioritaires de santé du Contrat local de santé

Les travaux qui seront menés au démarrage de la démarche permettront d'établir un diagnostic local de santé et d'identifier les besoins prioritaires pour le territoire de Cornouaille en référence aux axes stratégiques reflétant les priorités du PRS 2018-2022 :

- **La prévention et la promotion de la santé** : le CLS doit contribuer à la réduction de la mortalité prématurée évitable en agissant sur les grands facteurs de risque qui y contribuent : les addictions (particulièrement tabac et alcool), l'alimentation et l'activité

physique, la santé mentale et le risque suicidaire mais aussi sur les déterminants liés aux conditions de vie des habitants du territoire (environnement, transports, éducation, ...). Des actions pourront par exemple porter sur l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau.

- **L'organisation des parcours de santé** : le CLS doit favoriser des organisations locales de l'offre de santé favorisant la fluidité des parcours. Les actions pourront porter sur l'accès aux soins de premier recours, l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, le développement de l'exercice coordonné, les liens ville/hôpital : médico-social ou encore l'amélioration de la qualité des soins et accompagnements (échanges de pratiques entre professionnels par exemple).
- **Les populations vulnérables et leurs aidants** : le CLS doit faire émerger des initiatives pour ces publics afin de favoriser leur accès aux accompagnements et aux soins, aux droits et leur inclusion dans la société.

Dans l'élaboration et la mise en œuvre du CLS, les co-contractants doivent s'attacher à développer la **participation citoyenne** et à mobiliser l'usager comme acteur en santé.

D'ores et déjà, à partir des données d'observation sociodémographiques disponibles¹, les constats suivants peuvent être faits sur le territoire de Cornouaille.

➤ Une évolution démographique positive portée par le solde migratoire

Avec plus de 267 000 habitants, 50 032 pour Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), la Cornouaille représente 8,1 % de la population bretonne. Entre 2012 et 2017, le territoire cornouaillais gagne ainsi 3 110 habitants (+0,23 % de croissance annuel) quand CCA en gagne 1 016 (+0,41 %). L'augmentation de la population, liée à un solde migratoire positif, compense un solde naturel négatif depuis plus de 40 ans.

Avec 13 600 naissances entre 2012 et 2017, la Cornouaille enregistre un taux de natalité nettement inférieur à celui de la Bretagne (8,5 ‰ contre 10,3 ‰). La diminution du nombre de femmes en âge de procréer explique la baisse des naissances sur cette période.

➤ Une population vieillissante

La répartition par tranches d'âge de la population de Cornouaille montre une surreprésentation de la population des 50 ans et plus (47,6 % et 49,7 pour CCA contre 41,4 % en Bretagne) et une sous-représentation de la tranche d'âge des moins de 25 ans (25,0 % contre 29,0 % en Bretagne). L'indice de vieillissement², 132 pour la Cornouaille, 148 pour CCA contre 97 pour la Bretagne, confirme cette tendance et particulièrement sur les communes littorales. Ce phénomène est d'autant plus accentué par le solde migratoire négatif pour les populations de 15 à 25 ans.

➤ Des retraités surreprésentés et un déficit d'étudiants et de jeunes diplômés

La population diplômée de l'enseignement supérieur est en constante augmentation et ce malgré une offre d'enseignement supérieure limitée sur le territoire. Cette réalité entraîne une baisse significative du taux de scolarisation parmi la population âgée de 18 ans et plus et un solde migratoire négatif sur les 15-25 ans.

¹ Atlas de Quimper Cornouaille – Quimper Cornouaille développement - 2020

² Population de moins de 25 ans / Population de plus de 60 ans

Avec 72,5 % d'actifs âgés de 15 à 64 ans en 2015, la Cornouaille se situe à un niveau équivalent à celui de la Bretagne. En ce qui concerne la population inactive, la surreprésentation des retraités ou pré-retraités (10,9 %) d'une part, et la sous-représentation des élèves, étudiants et stagiaires (9 %) d'autre part, caractérisent le territoire.

➤ **La Cornouaille, un territoire globalement égalitaire**

En 2019, la Cornouaille compte 168 090 foyers fiscaux (32 790 pour CCA) et plus de 40 % sont imposés. Cette part des foyers fiscaux payant l'impôt est équivalente aux taux finistériens et bretons. Depuis 2012 et comme sur tout le reste de la Bretagne, elle connaît une baisse importante.

La Cornouaille, à l'image de la Bretagne, est un territoire plutôt égalitaire. Les écarts de revenus sont moins importants qu'ailleurs. Certaines communes, notamment autour du littoral sud, ont une part de foyers fiscaux imposables et des revenus médians plus élevés qu'ailleurs. Les pôles urbains (Quimper et Concarneau notamment) ont les écarts de revenus les plus importants car ils regroupent les populations les plus précaires et parmi les plus aisées.

La Cornouaille comptabilise plus de 51 000 foyers allocataires CAF en 2019 (9 230 pour CCA), dont près de 13 000 dits à bas revenus. Répartis sur tout le territoire, cette population, et tout particulièrement les 5 400 foyers dont les revenus sont constitués à 100 % de prestations sociales se concentrent majoritairement dans les pôles urbains (Quimper, Concarneau, Douarnenez et Pont-l'Abbé).

➤ **Une offre de soin importante mais inégalement répartie**

En 2018, l'offre de soin de premier recours, qui regroupe les médecins généralistes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes, est importante en Cornouaille. Elle totalise 1410 professionnels de santé répartis sur tout le territoire. Ainsi, 90 % des habitants résident dans une commune où au moins un médecin généraliste est présent. La densité de l'offre de soins en Cornouaille pour ces différents postes est supérieure au niveau régional en 2017, malgré quelques disparités territoriales. En effet, l'offre se concentre tout particulièrement autour de Quimper et dans les communes littorales sud.

La Cornouaille compte 205 médecins spécialistes libéraux en activité en 2018 dont certains répondent à des besoins en soins de proximité (gynécologues-obstétriciens, des ophtalmologues, des dermato-vénérologues). Ces spécialistes sont plus nombreux que dans le reste de la région. À l'inverse, certaines spécialités sont davantage liées à la prise en charge hospitalière et leur installation dépend donc de l'implantation des établissements de santé : c'est le cas de l'anesthésie-réanimation, la psychiatrie, la pédiatrie, la neurochirurgie, l'odontologie... Pour ces spécialités, l'offre de soins est organisée au niveau du bassin de vie, voire de la région. Il est également à noter, malgré la faible densité de médecins libéraux spécialistes en psychiatrie, que 47 psychiatres exercent une activité salariée dans les nombreuses structures spécialisées que compte la Cornouaille.

Avec ses 3 centres hospitaliers et 3 cliniques, ses services d'urgence, ses établissements et services médico-sociaux, la Cornouaille dispose d'un large panel d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Toutefois, l'offre d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (41 EHPAD offrant 3 175 places d'hébergement permanent) semble en retrait au regard de la structure de la population (soit 97,5 places d'hébergement permanent en EHPAD pour 1 000 habitants de 75 ans et plus contre 113,8 places pour la moyenne régionale).

➤ **La consommation de soins des cornouaillais en léger retrait et un état de santé marqué par les comportements à risque**

En 2017, les bénéficiaires cornouaillais de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ont consulté en moyenne 3,57 fois un médecin généraliste, un niveau inférieur au taux départemental (3,70). Avec 709 000 consultations faisant appel à un médecin généraliste sur l'année, le nombre de consultations par bénéficiaire est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, et plus particulièrement à partir de 20 ans. Cette tendance se retrouve également sur l'ensemble du département.

La part des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) des Cornouaillais est équivalente au niveau départemental en 2017 (5,4 %), avec toutefois de fortes disparités territoriales. Plus de la moitié des bénéficiaires résident à Quimper.

En parallèle, le taux de mortalité y est élevé (11,7 ‰) et à un niveau supérieur à celui du Finistère et de la Bretagne (9,8 ‰). Ce taux est tout particulièrement impacté par la structure de la population, en moyenne plus âgée qu'ailleurs. Il est aussi très lié aux comportements à risque (consommation d'alcool, de tabac, suicide, etc.), nettement plus marqués qu'ailleurs. Ainsi, les indices comparatifs de mortalité³ liée à ces comportements sont très élevés : 150 pour l'alcool, 144 pour le suicide et 110 pour le tabac.

1.5 Présentation du périmètre géographique du Contrat local de santé

La Cornouaille compte :

- **267 143 habitants** – 8 % de la population bretonne (RP Insee 2017)
- **1 646 km²** - 6 % de la surface bretonne (Admin Express IGN 2017)
- **103 161 emplois** - 8 % des emplois bretons (Emploi au lieu de travail, Insee 2017)
- **9 290 établissements** - 9 % des établissements bretons (Insee Flores 2017)
- **68 communes**

Situé à la pointe sud de la Bretagne, la Cornouaille est un territoire multipolarisé dont Quimper est la ville centre. Cet espace s'articule aussi autour de pôles secondaires tels que Audierne-Plouhinec, Briec, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Pont-l'Abbé-Plonéour-Lanvern.

Le périmètre du Contrat local de santé est constitué de six des sept communautés d'agglomération et de communes de Cornouaille :

- Quimper Bretagne Occidentale
- Pays Fouesnantais
- Pays Bigouden Sud
- Douarnenez Communauté
- Haut Pays Bigouden
- Cap Sizun – Pointe du Raz

³ L'indice comparatif de mortalité est le rapport entre le nombre de décès observés sur un territoire et le nombre de décès attendus. Ici, le territoire de comparaison est la France métropolitaine avec une valeur relative de 100.

La communauté d'agglomération de Concarneau Cornouaille Agglomération dispose de son propre CLS. Une articulation sera recherchée avec la démarche engagée sur le territoire de CCA pour garantir la bonne articulation des actions entreprises et la recherche d'une cohérence territoriale au bénéfice des habitants et des acteurs du territoire de la Cornouaille.

2. DESCRIPTION DE LA DEMARCHE PROJET

2.1. Présentation synthétique de la démarche de travail

La première étape en vue de la signature d'un CLS est l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé. Celui-ci est élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (élus, acteurs de santé, acteurs institutionnels, acteurs associatifs, population...).

Le diagnostic local de santé est une démarche participative qui a pour objectif d'identifier les caractéristiques d'un territoire et les attentes de la population et des professionnels. Il contribue à mettre en évidence les inégalités territoriales et sociales en santé, les problématiques de mortalité prématurée évitable, les difficultés d'accès aux soins et les obstacles à la fluidité des parcours. La réalisation du diagnostic repose sur le recueil et l'analyse croisée d'informations provenant de la collectivité, de l'ARS et des différents partenaires locaux.

Le diagnostic est constitué de deux étapes : une analyse de situation permettant d'identifier et comprendre les problématiques de santé de territoire et une phase de concertation permettant aux citoyens, élus, décideurs et professionnels de réfléchir ensemble aux problèmes de santé prioritaires, aux déterminants de ces problèmes et aux ressources et leviers disponibles qui permettraient d'agir sur ces problèmes de santé.

L'analyse de ce diagnostic partagé permettra de faire ressortir les priorités de santé pour le territoire, qui donneront lieu à la définition d'un plan d'action, décliné sous forme de fiches actions opérationnelles.

Cette phase d'élaboration sera suivie de la signature du Contrat local de santé puis de la mise en œuvre concrète des actions par l'ensemble des partenaires.

Un bilan du CLS sera réalisé chaque année. Il précisera notamment les actions à mettre en œuvre sur l'année à venir et les moyens mis à disposition par les partenaires pour la réalisation de ces actions.

2.2. Identification des acteurs et description de leurs actions

2.2.1. Signataires du CLS

Le CLS est signé par les partenaires suivants :

- L'Agence régionale de santé de Bretagne
- Quimper Cornouaille Développement
- Les 6 EPCI concernés par ce CLS (cf. point 1.5)

Cette liste pourra être complétée à l'issue de la démarche de diagnostic et de définition des orientations et des actions.

2.2.2. Gouvernance

- **Le comité de pilotage stratégique**

Il se réunit au minimum une fois par an et il lui revient de :

- Déterminer les orientations stratégiques du CLS, valider son contenu et procéder à son actualisation ;
 - Fixer les objectifs, les moyens et le planning de mise en œuvre ;
 - Garantir la cohérence entre les politiques territoriales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé ;
 - Suivre et évaluer périodiquement l'avancée du contrat et décider des ajustements éventuels.
- Sa composition comprend des représentants de signataire du CLS, à savoir l'ARS, QCD, les 6 EPCI concernés, ainsi que les partenaires institutionnels. Des représentants de CCA siègeront au sein du COPIL pour garantir la bonne articulation des deux démarches de CLS menées à l'échelle de la Cornouaille.

- **Le comité de suivi opérationnel**

Il se réunit autant de fois que nécessaire et il lui revient de :

- Accompagner la mise en œuvre des actions en lien avec les orientations stratégiques du CLS ;
- Evaluer les actions et en valoriser les résultats auprès du comité de pilotage

- **L'équipe projet**

La **chefferie de projet** sera assurée de façon conjointe par des chefs de projets désignés au sein de la Délégation départementale du Finistère (ARS Bretagne) et de Quimper Cornouaille Développement (EPCI ou regroupement d'EPCI).

L'**équipe projet** est chargée de définir l'organisation des travaux et de préparer les réunions du Comité de pilotage. Elle a également pour missions : l'animation de la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation du Contrat local de santé.

Elle est composée de la Délégation départementale de Quimper (ARS Bretagne) et de QCD (regroupement d'EPCI), et pourra être amenée à inclure d'autres partenaires en tant que de besoin.

Les membres de l'équipe projet veilleront à prendre l'attache des homologues de la démarche du CLS de CCA pour une bonne articulation des démarches.

Des **groupes de travail thématiques** pourront être mis en place, afin de définir les actions à développer et élaborer les fiches actions qui devront être validées par le comité de pilotage. Ces groupes de travail sont composés de tous les partenaires nécessaires au bon déploiement de la thématique concernée ainsi que des personnes ressources mobilisables au sein de l'ARS.

2.2.3. Les autres partenaires du CLS

La démarche de Contrat local de santé associera, dès la phase de diagnostic, un ensemble de partenaires et d'acteurs. Plusieurs de ces partenaires pourront être signataires au terme de la démarche du Contrat local de santé.

2.3. Engagements réciproques

2.3.1 Engagement de l'ARS Bretagne

L'Agence régionale de santé (ARS) de Bretagne s'engage à :

- Copiloter la démarche projet dans son ensemble ;
- Mobiliser les moyens permettant d'accompagner le diagnostic préparatoire et la mise en œuvre des actions retenues sur la durée du CLS, notamment par le co-financement de 2 postes de chargés de mission dans les conditions rappelées ci-dessous.

L'ARS propose un appui financier aux collectivités porteuses de CLS pour développer et mettre en place une ingénierie territoriale en santé. Cet appui financier s'inscrit dans le cadre d'un co-financement avec les collectivités territoriales concernées.

L'ARS finance 50% d'un temps dédié d'ingénierie mis en œuvre par la collectivité porteuse du CLS. Il doit représenter, a minima, 1 ETP pour les CLS regroupant moins de 150 000 habitants et 2 ETP pour les CLS recouvrant une population supérieure. Au-delà, le financement est intégralement à la charge de la collectivité. Le montant annuel maximal financé par l'ARS est de 25 000 euros pour la quotité de temps dédié d'ingénierie. Le porteur du CLS s'engage à apporter le reste du financement relatif au coût de mise en place de l'ingénierie.

Ce temps d'ingénierie territoriale en santé doit se matérialiser par une présence et une animation permanentes sur le territoire, incarnée par un chargé de mission mandaté par la collectivité porteuse du CLS. Des prestations externes peuvent également être financées dans le cadre limitatif de cette même enveloppe mais uniquement lors des phases de diagnostic et d'évaluation du CLS.

L'ingénierie territoriale en santé est un temps et une compétence d'intervention en santé assurés par un chargé de mission dont le rôle est :

- *L'identification des enjeux et ressources en santé du territoire,*
- *La mobilisation des acteurs au service de dynamiques intersectorielles,*
- *Le pilotage du CLS et l'accompagnement de projets locaux,*
- *L'information et la communication en matière de santé.*

L'accompagnement financier prend effet à la signature de la lettre de cadrage du CLS et s'arrête à la fin dudit contrat. Il doit donc porter sur des moyens d'ingénierie pérennes, dans le temps et en volume, dûment identifiés et communiqués à l'ARS.

L'appui financier de l'ARS est formalisé dans une convention spécifique pluriannuelle de moyens entre l'agence et le porteur du CLS. Les moyens engagés dans ce cadre concernent uniquement l'ingénierie territoriale en santé et ne peuvent pas être mobilisés pour financer des actions.

Les actions au sein d'un CLS peuvent, en fonction des priorités de l'ARS, faire l'objet d'un co-financement par l'agence. Ces financements ciblés sont étudiés dans le cadre des appels à projets et candidatures existants de l'ARS. Les demandes sont instruites en fonction de leur qualité technique, en prenant en compte le fait qu'elles résultent d'un CLS

Chaque année, cet accompagnement fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Un rapport d'activité de l'action réalisée et un bilan financier seront adressés à l'ARS. Le rapport d'activité précisera notamment :

- *Dans le cadre du suivi du CLS : le nombre annuel de COPIL/COTECH et de réunions de coordination et/ou d'inter connaissance, le taux de réalisation du plan d'action du CLS, la*

communication déployée autour du dispositif, la participation citoyenne audit dispositif et tout autre élément probant ;

• Dans le cadre du déploiement d'actions spécifiques hors cadre du CLS : le nombre d'actions réalisées, en particulier de prévention et de promotion de la santé, à destination du grand public, des élus et des professionnels. Pour chaque action réalisée, il sera précisé le contenu, les territoires d'intervention ainsi que l'intersectoralité. L'ARS sera vigilante à l'équilibre entre les actions de sensibilisation et d'information d'un côté et les actions matérielles (ex : dépistage) de l'autre.

2.3.2 Engagement de Quimper Cornouaille Développement

L'association Quimper Cornouaille Développement s'engage à :

- Copiloter la démarche projet dans son ensemble ;
- Mobiliser les moyens permettant d'accompagner les actions retenues : co-financement ou recherche de financement pour les ressources humaines dédiées au projet.

2.3.3 Engagement des 6 EPCI

Les 6 EPCI s'engagent à :

- Mobiliser des ressources pour contribuer à l'élaboration et au suivi du CLS (désignation d'un élu référent et d'un cadre administratif au sein de chaque EPCI)
- Participer activement à l'instance de pilotage stratégique et accompagner l'équipe projet dans les travaux
- Contribuer à la mobilisation des acteurs locaux de la santé sur les territoires respectifs

2.3.1. Durée et révision du CLS

Afin d'assurer une cohérence du dispositif de déclinaison territoriale que constitue le CLS avec les orientations régionales retenues dans le cadre du PRS 2 (2018-2022) et du PRS 3 (2022-2027), le futur contrat sera valable pour une durée de 5 années, à compter de sa signature.

Il pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces années par voie d'avenant.

Il fera l'objet d'une clause de révision à la date d'entrée en vigueur du PRS 3.

2.4. Calendrier prévisionnel

La démarche projet envisagée et les étapes clés sont les suivantes :

- Réalisation de la note de cadrage en partenariat avec la Délégation départementale du Finistère

- Élaboration du diagnostic santé, avec un volet Santé Environnement, à l'échelle du Pays de Cornouaille

- ✓ Identification des problématiques locales de santé et des priorités d'actions, en s'appuyant sur le travail préfigurateur mené en amont, et les outils disponibles proposés par l'ARS (ex : observatoire des territoires).
- ✓ Pour le diagnostic santé-environnement, la collectivité s'appuiera sur le guide méthodologique d'aide à la réalisation des diagnostics locaux santé environnement. Les éléments qualitatifs seront issus des échanges avec les acteurs locaux, via l'organisation de groupes de travail.

- Définition d'une stratégie de santé à l'échelle territoriale, partagée avec les acteurs de la Cornouaille, permettant de dégager des priorités de santé et de déterminer les objectifs stratégiques en concertation avec les acteurs du territoire.

- Élaboration d'un plan d'action avec la rédaction de fiches-actions

Étapes du projet 2020- 2021	Echéance
Lancement du CLS avec installation des instances de gouvernance du projet	<i>2^{ème} trimestre 2021</i>
Réalisation du diagnostic partagé	<i>1^{er} trimestre 2022</i>
Définition des axes stratégiques	<i>Avril 2022</i>
Rédaction du CLS et de son plan d'actions (fiches actions)	<i>Avril-Juin 2022</i>
Signature du CLS	<i>Juin 2022</i>

La présente lettre de cadrage entre en vigueur dès sa signature et prendra fin à la date de signature du contrat local de santé.

Toute modification nécessaire à la présente lettre de cadrage se fera par voie d'avenant.

Fait à, le

Le Directeur général de l'ARS Bretagne,

La Présidente de
Quimper Bretagne Occidentale
et de Quimper Cornouaille Développement

Stephane MULLIEZ

Isabelle ASSIH

Le Président de la Communauté de
communes du Pays Fouesnantais,

Le Président de la communauté de
communes du Pays Bigouden Sud,

Roger LE GOFF

Stéphane LE DOARE

Le Président de Douarnenez
Communauté,

La Présidente de la communauté de
communes du Haut Pays Bigouden,

Philippe AUDURIER

Josiane KERLOC'H

Le Président de la communauté de
communes du Cap Sizun – Pointe du Raz,

Gilles SERGENT

2. Contrat Local de Santé : modification du plan de financement

Lors des Bureaux de QCD tenus les 27 mai et 9 septembre 2019, il a été convenu de répondre favorablement à l'ARS, à l'effet que QCD puisse s'engager, au nom de l'ensemble des EPCI de Cornouaille, à réaliser une mission de préfiguration, soit la première étape en vue de la création d'un Contrat Local de Santé (CLS) cornouaillais.

Le 14 octobre 2019, le conseil d'administration a validé le principe de la réalisation d'une étude pré-figurative en vue de la création d'un contrat local de santé à l'échelle de la Cornouaille, ainsi que son portage par QCD et son plan de financement prévisionnel.

CONTEXTE

Face aux souhaits émis par une majorité d'EPCI désireux d'améliorer la santé et les conditions de vie de leurs résidents et de créer leur propre Contrat Local de Santé, il a été convenu de doter l'ensemble du territoire cornouaillais d'un CLS global en complémentarité de celui de Concarneau Cornouaille Agglomération et de faire porter ce dispositif par l'agence Quimper Cornouaille Développement.

Le CLS constituera un outil de partenariat pour fédérer un ensemble d'acteurs cornouaillais sur les multiples enjeux que revêt la santé. Le contenu du programme sera par conséquent le reflet du choix négocié de priorités communes, tant sur les thématiques que pour les publics cibles.

Tenant compte des fortes disparités existantes en matière de santé à l'échelle du pays de Cornouaille, il est prévu dans un premier temps de démarrer le CLS de Cornouaille par une étude pré-figurative.

Concarneau Cornouaille Agglomération ayant pris de l'avance dans la démarche, l'étude pré-figurative concernera la population des 6 autres EPCI. Il est néanmoins acté que CCA fera bénéficier de son expérience aux autres EPCI de Cornouaille.

Ce travail permettra d'établir un état des lieux dont l'objectif sera, à partir de rencontres individuelles et de réunions d'information, de tirer et partager des enseignements en vue d'identifier les grands axes d'intervention. Il est à préciser que ce travail de synthèse et de mise en lumière des enjeux de santé n'a jamais été mené à échelle de la Cornouaille. Il permettra de connaître les besoins des habitants et des professionnels. Ce travail de diagnostic est un prérequis à la réalisation d'un contrat local de santé adapté aux besoins réels de la population, tous publics confondus. Il s'adresse aux acteurs locaux concernés par les politiques de la santé comme une aide à la décision.

Cette étape de co-construction avec l'ensemble des acteurs composant la filière santé permettra d'élaborer un plan d'action pour les mois et les années à venir. La seconde étape sera consacrée à la déclinaison de l'ensemble des fiches actions.

CALENDRIER DE REALISATION

- Phase diagnostic et identification des enjeux : mai 2021 à mars 2022
- Elaboration du plan d'action : avril à juin 2022
- Signature du contrat local de santé : juillet 2022

L'ARS et QCD cosigneront une lettre de cadrage avec les présidents des 6 EPCI concernés. L'ARS s'engage à cofinancer l'ingénierie nécessaire à l'élaboration du contrat local de santé, à raison de 2 postes à hauteur de 25 000€ /an/chacun.

Pour mener à bien cette phase de préfiguration qui devra aboutir à la signature du Contrat Local de Santé de Cornouaille, Quimper Cornouaille Développement recrutera donc 2 chargées de mission.

Le programme LEADER est sollicité pour le financement d'un poste sur 18 mois, jusqu'à la signature du contrat et le lancement des premières actions.

La région Bretagne peut apporter une aide financière sur la phase diagnostic, estimée entre 6 à 9 mois. Ce dispositif permet ainsi à QCD d'embaucher une deuxième personne dès le début de la démarche afin d'accélérer la phase diagnostic.

Cette seconde embauche implique d'adapter le plan de financement.

Contrat Local de Santé pour la Cornouaille : demandes de financement

Réalisation de l'étude préfigurative – budget prévisionnel

Poste N°1 : chargée de mission pendant 18 mois

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC		
Frais de personnel	78 300 €	Leader	30 000 €	33 %
Frais de structure (15%)	11 700 €	ARS	37 500 €	42 %
		QCD	22 500 €	25 %
Total	90 000 €	Total	90 000 €	100 %

Poste N°2 : chargée de mission pour la phase diagnostic pendant 9 mois

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC		
Frais de personnel	39 150 €	Région	22 500 €	50 %
Frais de structure (15%)	5 850 €	ARS	18 750 €	42 %
		QCD	3 250 €	8 %
Total	45 000 €	Total	45 000 €	100 %

Le Conseil d'administration est invité à :

- **valider la modification du plan de financement**
- **et autoriser la Présidente à solliciter les subventions et signer les documents s'y afférant.**

3. Ingénierie Pays 2021

Demande de subvention régionale

Rappel

Conformément au choix opéré en 2010 par les élus cornouillais, la gestion du Pays de Cornouaille est assurée, depuis 2011, par Quimper Cornouaille Développement, outil unique d'études et de conduite partagée des stratégies territoriales à l'échelle cornouillaise. L'agence conduit ainsi le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille 2014-2020.

Au terme de plusieurs mois de concertation, le Conseil régional a approuvé son « engagement pour la cohésion des territoires » lors de sa dernière session de décembre. Cet engagement découle de la démarche de la Breizh COP et du SRADDET, construit autour des valeurs de solidarité, de proximité et de sobriété.

Dans ce cadre, un arrêt progressif du financement régional de l'ingénierie généraliste du Pays a été acté. L'enveloppe de soutien régional pour l'année 2021 s'élèverait ainsi à 50 000 €.

L'accompagnement des porteurs de projets sollicitant le volet Région du contrat de partenariat se terminera en juin 2021. La préparation du futur pacte Région/territoires se déroulera sur le second semestre 2021.

Programme de travail 2021

Le programme de travail de l'année 2021 se compose de :

- La mise en œuvre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille ;
- L'instruction des dossiers de demandes de subvention liés à la contractualisation sur le volet Région ;
- L'accompagnement des porteurs de projets (appui technique, administratif) ;
- L'organisation et l'animation du Comité Unique de Programmation (CUP) ;
- Le management des postes liés à la contractualisation ;
- L'articulation avec le Conseil de développement ;
- La préparation du Pacte Région/Territoires

Modalités d'organisation et de fonctionnement

La mission Pays portée au sein de Quimper Cornouaille Développement est identifiée par le Pôle Ingénierie de projets qui mobilise 5 personnes : la responsable du Pôle en charge de la coordination du contrat de partenariat, une assistante/gestionnaire volet Région, une chargée de mission LEADER, une chargée de mission DLAL FEAMP, une gestionnaire fonds européens ainsi que, à titre partiel, la chargée de comptabilité-gestion de la structure.

Pour l'année 2021, la subvention régionale portera sur le financement des postes de responsable du Pôle Ingénierie de projet à 35% et assistante à 62.5% ainsi qu'un montant forfaitaire du poste de comptabilité/gestion de QCD. Ce financement participera à la mise en œuvre du contrat de partenariat, l'organisation des comités uniques de programmation et l'instruction des dossiers.

A l'échelle du Pays de Cornouaille, grand et multipolaire, le travail est nécessairement mené en réseau, principalement avec les EPCI, le conseil de développement, mais aussi avec l'ensemble des acteurs susceptibles de s'impliquer dans le projet et les programmations territoriales.

Le budget afférent se détaille comme suit :

Dépenses 2021		Recettes 2021	
Salaires	54 425 €	Région – Ingénierie territoriale	50 000 €
Frais de structure	8 164 €	Autofinancement QCD	12 589 €
Total	62 589 €	Total	62 589 €

Le Conseil d'administration est invité à :

- **valider le plan de financement ci-dessus**
- **et à autoriser la Présidente à solliciter la subvention régionale afférente.**

4. Animation Conseil de développement 2021

Demande de subvention régionale

Rappel

Au terme de plusieurs mois de concertation, le Conseil régional a approuvé son « engagement pour la cohésion des territoires » lors de sa dernière session de décembre. Cet engagement découle de la démarche de la Breizh COP et du SRADDET, construit autour des valeurs de solidarité, de proximité et de sobriété. Dans ce cadre, la Région a rappelé l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle les conseils de développement contribuent et a réaffirmé le maintien de son soutien financier à cette fonction en consacrant, chaque année, 525 000 € à l'animation de ces instances.

La Région souhaitant par ailleurs favoriser la mutualisation de ces fonctions d'expertise citoyenne à l'échelle de territoires de projet plus larges que ceux des EPCI, elle propose que les Conseils de développement organisés à cette maille mutualisée puissent bénéficier de la consolidation des plafonds affichés pour les territoires qui le composent.

Pour la Cornouaille, le choix a été fait de mutualiser l'animation et les fonctions du conseil de développement à l'échelle des 7 EPCI. L'enveloppe de soutien à l'animation du conseil de développement de Cornouaille s'élève ainsi à 65 372 €.

Le soutien de la Région sera conditionné à la bonne représentativité du Conseil de développement, telle que prévue par le code général des collectivités territoriales, tant dans les acteurs et enjeux thématiques traités, les composantes du territoire, que la représentation égale des hommes et des femmes et les classes d'âge de la population.

Programme de travail

L'Assemblée plénière du Conseil de développement de Cornouaille est en cours de renouvellement. Les 7 EPCI sont mobilisés pour nommer de nouveaux représentants en respectant la parité.

Les membres continueront à suivre le contrat de partenariat à travers les programmes européens territorialisés DLAL FEAMP et LEADER. Les membres participeront toujours activement aux comités uniques de programmation et commissions mer et littoral.

Le Conseil de développement sera par ailleurs mobilisé sur les travaux du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) proposé par l'Etat, du pacte Région/Territoires ainsi que sur les candidatures des futures programmations DLAL FEAMP et LEADER.

Le Conseil de développement se tient également à la disposition du territoire pour répondre aux sollicitations que ses acteurs pourraient formuler : projets communautaires, contrat local de santé, etc...

Le Conseil de développement de Cornouaille poursuivra son travail auprès du réseau des Conseils de développement bretons avec notamment l'organisation des assises citoyennes de la mer, une réflexion sur les objectifs de développement durable.

Modalités d'organisation et de fonctionnement

Pour l'année 2021, la subvention régionale pour l'animation du Conseil de développement portera sur le financement partiel des postes de responsable du Pôle Ingénierie de projet, assistante/gestionnaire, ainsi qu'un montant forfaitaire du poste de comptabilité/gestion de QCD. Une enveloppe de 15 000€ pour la réalisation d'actions est également prévue.

Il est proposé de solliciter l'enveloppe régionale à hauteur de **65 372 €** pour le fonctionnement et les actions du Conseil de développement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 2021		Recettes 2021	
Salaire	54 700 €	Région	65 372 €
Frais de structure	8 205 €	Autofinancement	16 383 €
Frais de déplacements	3 000 €		
Adhésion réseau des CD bretons	850 €		
Actions	15 000 €		
Total	81 755 €	Total	81 755 €

Le Conseil d'administration est invité à :

- **valider le plan de financement présenté ci-dessus;**
- **et autoriser la Présidente à solliciter la subvention.**

5. Animation LEADER 2021

Demande de subvention

Rappel

Par courrier du 21 avril 2015, l'agence Quimper Cornouaille Développement a été habilitée, à compter de cette date, à porter un programme LEADER sur la période 2014-2020. L'enveloppe attribuée au territoire est d'un montant de 1 905 877 € de FEADER.

25 % de cette enveloppe sont réservés au fonctionnement - animation du programme. Les dépenses engagées dans ce cadre sont finançables à hauteur de 80 % par la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne. La subvention est à solliciter annuellement.

Programme de travail 2021

Le programme de travail de l'année 2021 se compose de :

- La mise en œuvre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille volet LEADER ;
- L'aide à l'émergence de projets, mise en réseau des acteurs ;
- L'accompagnement des porteurs de projets (appui technique, administratif) ;
- Le suivi des projets dans leur mise en œuvre ;
- La liaison avec l'autorité de gestion et les cofinanceurs ;
- Le suivi financier du programme ;
- L'organisation et l'animation du Comité Unique de Programmation (CUP) ;
- L'organisation d'événements et la communication valorisant le programme LEADER ;
- La participation aux réunions de réseau régional/national LEADER ;
- Le démarrage de la réflexion sur l'évaluation.

Modalités d'organisation et de fonctionnement

L'animation du programme est assurée par une chargée de mission de Quimper Cornouaille Développement à temps plein. Une gestionnaire assure l'instruction et le paiement des subventions à hauteur d'un 0,5 ETP (0,5 ETP étant dédié au FEAMP).

Le montant global de FEADER, sollicité dans le cadre de la sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bretagne, pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2021, est de 81 459 € avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	86 804 €	FEADER (80%)	81 460 €
Frais de structure (15% frais personnels)	13 021 €		
Frais de déplacement (y compris pour la coopération UE)	1 400 €	Autofinancement (20%)	20 365 €
Evènement	0 €		
Adhésion LEADER France	600 €		
TOTAL	101 825€	TOTAL	101 825€

Le Conseil d'administration est invité à :

- **approuver ce projet ;**
- **valider ce plan de financement ;**
- **autoriser la Présidente à solliciter les subventions et à signer les documents s'y référant ;**
- **autoriser la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

6. Animation FEAMP 2021 - 2023

Demande de subvention

Rappel

L'enveloppe attribuée au territoire, d'un montant de 1 191 754 €, a été notifiée le 22 mai 2015. Par courrier du 8 août 2016, l'agence Quimper Cornouaille Développement a été habilitée à porter le programme DLAL FEAMP à compter de cette date, pour la période 2014-2020.

La programmation des projets DLAL FEAMP a réellement pu débuter fin 2015, aussi une prolongation d'un an du programme a été acté. Si de nouveaux projets peuvent être présentés au premier semestre 2021, l'ensemble des dossiers de paiement devra être transmis pour le 31 juillet 2023. Dans ce contexte, la demande d'ingénierie pour la période 2021-2023 doit être impérativement présentée pour le 31 mai 2021.

A l'automne 2021, l'appel à candidature pour la prochaine programmation DLAL FEAMPA 2021-2027 sera lancé. Une nouvelle stratégie de territoire en faveur de l'économie bleue devra être élaborée en concertation avec les acteurs locaux pour une réponse en mars 2022. La programmation sur le DLAL FEAMP 2021-2027 devrait ainsi débuter fin 2022.

Une superposition de financement des deux programmes est donc à prévoir sur l'ingénierie en 2022 et 2023. Les modalités de financement n'étant pas encore arrêtées pour le DLAL FEAMP 2021-2027, la proposition de financement porte uniquement sur le programme DLAL FEAMP 2014-2021. Une demande complémentaire sera effectuée dès que les règles du futur programme seront connues.

Programme de travail 2021 - 2023

Le programme de travail de la période 2021-2023 se compose de :

- La mise en œuvre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille volet DLAL FEAMP ;
- L'accompagnement des porteurs de projets (appui technique, administratif) ;
- L'instruction des dossiers de demandes de subvention et de paiement ;
- L'organisation et l'animation de la Commission Mer et Littoral (CML) ;
- L'évaluation du volet DLAL FEAMP du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille ;
- L'organisation d'événements et la communication valorisant le programme DLAL FEAMP 2014-2021.

Contexte

L'animation du programme est assurée par une chargée de mission de Quimper Cornouaille Développement à temps plein en 2021. La gestion du programme sera assurée à partir de 2021 par deux personnes pour 1 ETP partagé avec le programme LEADER jusqu'au 31 juillet 2023.

Le montant global de FEAMP et de crédits régionaux sollicités dans le cadre de la sous-mesure 62d du programme du DLAL FEAMP pour la période 2021-2023 est de 157 910 € avec le plan de financement suivant :

Dépenses DLAL FEAMP 2021-2023		Recettes DLAL FEAMP 2021-2023	
Salaires et charges	165 673 €	FEAMP (50%)	99 448 €
Frais de structure (15%)	24 851 €		
Frais de déplacement	2 149 €	Région (30%)	59 669 €
Frais de mission et inscription	590 €		
Communication	5 633 €	Autofinancement (20%)	39 779 €
Total	198 896 €	Total	198 896 €

Le Conseil d'administration est invité à :

- **approuver ce projet ;**
- **valider ce plan de financement ;**
- **autoriser la Présidente à solliciter les subventions et à signer les documents s'y référant ;**
- **autoriser la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

7. Valorisation de la filière pêche :

Plan de financement

Rappel

Ce projet, porté par Quimper Cornouaille Développement dans le cadre de la Destination, présenté et validé sur le principe lors du dernier Conseil d'administration, a reçu un avis favorable de la Commission Mer & Littoral du 11 mars 2021 (cf. annexe : fiche projet)

Objectifs du projet

Le projet aura pour objectifs de :

- **créer un événement collectif « semaine de la pêche et de l'aquaculture »** afin d'amener les différents acteurs à travailler ensemble en proposant des actions-animations en lien avec la pêche ;
- **dédier de l'ingénierie** à l'animation du groupe de travail et à l'accompagnement à la structuration d'une offre de découverte.

Plan de financement :

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
POSTE Ingénierie d'animation et de coordination	70 000.00	40.00
Frais de structure 15%	10 500.00	6.00
EVENEMENT - PLAN DE COMMUNICATION - PROMOTION	69 500.00	39.71
SOUTIEN AUX ANIMATIONS (semaine de la pêche et autres)	25 000.00	14.29
Total	175 000.00	100.00

Recettes		
Financiers (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe - FEAMP - DLAL	70 000.00	40.00
Région - Ligne Sectorielle Maritime	70 000.00	40.00
Autofinancement public	35 000.00	20.00
Total	175 000.00	100.00

Le Conseil d'administration est invité à :

- **valider le projet et le plan de financement ;**
- **autoriser la Présidente à lancer la procédure de recrutement pour le poste de coordinateur en CDD ;**
- **autoriser la Présidente à solliciter les subventions et à signer les documents s'y référant ;**
- **autoriser la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**



Valorisation touristique de la filière pêche/aquaculture en Cornouaille

Pays de Cornouaille

Fonds sollicités :

Europe - FEAMP - DLAL

Axes :

Priorité 2 : Une Cornouaille maritime et touristique

Fiche Action :

Europe : Structurer la mise en tourisme de la filière en cohérence avec la Destination touristique Quimper Cornouaille

Fonctionnement / Investissement :

Fonctionnement et Investissement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : quimper cornouaille développement

N° SIRET : 519 258 651 00

Forme juridique : Association

Année création : 2010

Secteur activité : Administration publique (tutelle) des activités économiques

Objet : AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'URBANISME DE QUIMPER COMMUNAUTE ET DE CORNOUAILLE

Représentant de la structure demandeuse : ASSIH Isabelle, Présidente

Représentant technique du projet : PAILLOT Mathilde, chargée de mission tourisme,
mathilde.paillot@quimper-cornouaille-developpement.fr

Adresse postale : 10 route de l'innovation 29000 Quimper

Adresse électronique : 10 Route de l'Innovation

Tel :

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

Troisième territoire maritime de la région, les filières pêche et aquaculture constituent des secteurs socio-économiques clés pour la Cornouaille. L'ensemble des acteurs y sont présent de la production primaire à la commercialisation finale en passant par la transformation. Première place de la pêche fraîche, la Cornouaille est reconnue pour son savoir-faire et la qualité des produits débarqués dans les criées.

Plus généralement, la Cornouaille est une terre où les savoir-faire sont très présents avec en particulier de nombreuses entreprises emblématiques de la Bretagne. Les entreprises de pêche, de mareyage ou encore les conserveries en sont un exemple. Cette richesse constitue une véritable offre touristique qui permet de singulariser la Destination Quimper Cornouaille au sein de la Bretagne vis-à-vis des autres destinations touristiques bretonnes et même vis-à-vis d'autres destinations françaises. Cette offre permet de proposer un tourisme « non-délocalisable », ancré aux valeurs du territoire. En somme, la valorisation touristique des savoir-faire pourrait constituer la 1ère brique d'un tourisme durable offrant du sens aux voyageurs découvrant ce territoire.

En lien avec sa stratégie de valorisation des savoir-faire, et avec la volonté de répondre aux attentes des consommateurs d'acheter dans des circuits de proximité, la Destination Quimper Cornouaille entend favoriser la compréhension et la découverte touristique de l'ensemble de la filière pêche/aquaculture, un écosystème riche, dense, créateur d'emplois.

Cette démarche fait écho à une demande émise initialement par l'Association des restaurateurs pointe de Bretagne début d'année 2020. Pour rappel, créé en 1999, le réseau des Restaurateurs Pointe Bretagne regroupe plus de 50 restaurateurs de restaurants traditionnels finistériens (+ 5 à 8 de nouveaux pour 2020) dont 20 adhérents en Cornouaille). L'Association fait la promotion des produits issus de la gastronomie bretonne, de l'agriculture et de la pêche. Or, elle a souhaité mettre en avant un produit issu de la pêche cornouaillaise pour l'événement « nos restaurateurs ont du talent » qui se déroule chaque année à l'automne. Il s'agissait d'en faire également la promotion dans son guide des restaurants diffusés dans les offices de tourisme, en publiant des recettes avec une sélection d'espèces. C'est pour financer ces 2 projets qu'avait été déposé un dossier dans le cadre du DLAL FEAMP.

Avec le confinement du printemps, et la crise dans les restaurants, l'opération a finalement été annulée. Néanmoins, cette demande a fait émerger l'idée d'une sensibilisation des restaurateurs à la filière pêche locale qui a pu être initiée lors d'une webconférence organisée en juin 2020. A l'issue de cette événement, un groupe de travail pluridisciplinaire s'est constitué à partir de juillet 2020, dont l'objectif s'est orienté vers l'élaboration d'actions communes de la valorisation de la filière pêche aquaculture pouvant être partagées / portées par différents acteurs volontaires.

Dans l'objectif d'apporter une première réponse aux restaurateurs souhaitant sensibiliser leur clientèle, un kit pédagogique présentant 8 espèces « oubliées » a été édité fin août / début septembre. Ce kit a été communiqué une 1ère fois lors des Waves Games « événement glisse » à La Torche fin octobre puis devait être plus largement diffusé dans les restaurants lors de leur événement « Nos restaurateurs ont du talent ». Cette diffusion a été annulée.

Le groupe de travail est actuellement composé de :

- Quimper Cornouaille Développement
- l'Union des mareyeurs Français (UMF)
- Le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère (29)
- L'ABAPP
- Association des Restaurateurs Pointe Bretagne
- Université des sciences et des pratiques gastronomiques (USPG)
- Offices de tourisme volontaires
- CCIMBO, service tourisme
- Finistère 360
- Parc Naturel Marin d'Iroise

Ce groupe ainsi que différentes rencontres avec les offices de tourisme ont permis de réaliser une analyse AFOM succincte de la perception et de la valorisation de la filière pêche dont voici les principaux éléments :

Forces / Opportunités

- Filière pêche
 - o Une filière vivante, créatrice d'innovations, d'emplois
 - o Le métier de pêcheur emblématique.
 - o Une filière qui a façonné le territoire, a laissé un patrimoine dense et riche
 - o Existence d'initiatives pour la vente de proximité

- Consommation à domicile ou en restauration
 - o Un produit avec des bienfaits nutritifs
 - o Des restaurateurs déjà engagés et volontaires
 - o Un large choix de produits ultra-frais
 - o Une tendance à consommer local et à s'engager pour les producteurs / entreprises de son territoire

- Découverte touristique
 - o Très fort attrait du public pour les moments de débarque du poisson, les visites de ports ou de criée
 - o Recherche d'une consommation au « cul du bateau »
 - o Augmentation de l'attrait du public pour la découverte économique

Faiblesses / Menaces

- Filière pêche
 - o Une dégradation de l'image de la pêche auprès du grand public, renforcée par des actions percutantes de la part des associations environnementales et ONG
 - o Une faible attractivité de la profession : diminution des marins assurant une régularité d'approvisionnement
 - o Un manque de communication entre les différents maillons de la filière
 - o Une fragilisation de la biodiversité marine
 - o Pression sur la bande côtière

- Consommation à domicile ou en restauration
 - o Des habitudes de consommation par les clients, tournées vers des espèces nobles
 - o Une demande peu diversifiée et standardisée vers des poissons calibrés, prêts à cuire
 - o Une méconnaissance des modes et zones de pêche, des intermédiaires et des différents lieux de vente.
 - o Des techniques culinaires en perte

- Découverte touristique
 - o De Concarneau à Douarnenez, des offres de découvertes variées mais pas en réseau
 - o Une offre de visite guidées inégale et peu structurée suivant les territoires de Cornouaille

Après avoir dressé un certain nombre de constats, deux principaux enjeux ont été dégagés : 1/ Favoriser la compréhension d'un écosystème économique local, riche, dense, créateur d'emplois par la structuration d'un réseau d'acteurs autour d'une feuille de route commune et 2/ Consommer durablement (mieux et en proximité).

Ainsi que 3 objectifs pour y répondre, avec pour chacun des actions prioritaires identifiées

- Mobiliser les restaurateurs comme ambassadeurs d'une autre façon de consommer du poisson
 - Former à la cuisine du poisson dans les lycées hôteliers

- Journées d'échange savoir-faire (resto/mareyeurs/pêcheurs)
- Reconnaissance des restaurants proposant un poisson du jour à la carte

- Structurer une offre de découverte touristique de la filière pêche
 - Médiation de contenus scientifiques sur la pêche
 - Scénarisation des espaces portuaires
 - Mise en réseau des sites / espaces

- Redorer l'image de la pêche et des métiers
 - Interventions en primaire et secondaire
 - Collecte et diffusion de récits jeunes pros

Au cours de cet atelier et en accord avec l'ensembles partenaires présents, une action transversale a été plébiscitée : organiser une "Semaine de la pêche et de l'aquaculture " en proposant à tous types d'acteurs d'organiser une animation en lien avec cette thématique.

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

Le projet aura pour objectifs de créer un événement collectif « semaine de la pêche et de l'aquaculture » afin d'amener les différents acteurs à travailler ensemble en proposant des actions-animations en lien avec la pêche et dédier de l'ingénierie à l'animation du groupe de travail et à l'accompagnement à la structuration d'une offre de découverte.

Dans le cadre de la Destination, QCD, l'objectif est l'accompagnement à l'émergence de projets et le portage d'actions visant la valorisation touristique de la filière pêche.

Plus globalement, ce projet visera à :

- Faire prendre conscience aux habitants et aux acteurs du tourisme de l'importance de la filière économique de la pêche sur le territoire et son impact en termes d'aménagement du territoire, de paysages, et d'attraits pour les visiteurs extérieurs ;
- Communiquer amplement sur la place de la Cornouaille dans la pêche française et sur une offre touristique liée à cette économie ;
- Mettre en lumière toute une économie sur son territoire et tout un territoire lié à cette économie ;
- Donner envie aux consommateurs locaux et extérieurs d'acheter et de cuisiner des produits variés parfois délaissés ;
- Contre balancer la communication des ONG ;
- Favoriser les interactions entre les acteurs de la filière pêche et les acteurs de la restauration et du tourisme ;
- Faire émerger des projets croisés.

3 - Présentation resumée du projet

Il s'agira de :

1. Créer un événement collectif « semaine de la pêche et de l'aquaculture » afin d'amener différents acteurs à travailler ensemble en proposant des actions-animations en lien avec la pêche à la hauteur de leurs compétences, de leurs champs d'action et de leurs possibilités : restaurateurs, musées, offices de tourisme, guides touristiques, collectivités, pêcheurs, mareyeurs, conserveurs, pôle emploi, lycées, formations, CCIMBO etc. A l'image de la fête de la

Bretagne, une « semaine de la pêche ». Rassembler tous les acteurs sous un même événement permettra :

- De mutualiser une communication renforcée
- De susciter l'intérêt des médias pour la Cornouaille et sa filière pêche/aquaculture
- Susciter l'intérêt des acteurs du tourisme pour une offre spécifique
- D'initier des collaborations entre acteurs pluri-disciplinaires
 - De tester certaines actions qui pourraient être pérennisées : expositions dans des lieux de travail, ouverture d'entreprises, visites guidées thématiques, formations dans les lycées hôteliers, etc.
- Faire évoluer l'image de la pêche auprès du grand public.

Le financement portera sur la coordination de l'événement, la recherche et l'accompagnement des partenaires pour proposer des animations, et sur un plan de communication.

2. Dédier de l'ingénierie à l'animation du groupe de travail et à l'accompagnement à la structuration d'une offre de découverte. Dans le cadre de la Destination, QCD, l'objectif est l'accompagnement à l'émergence de projets et le portage d'actions visant la valorisation touristique de la filière pêche/aquaculture

Quelques exemples d'actions pouvant être accompagnées sont identifiées ci-après :

- Montée en compétences collective des acteurs du tourisme (hébergeurs, professionnels du guidage) sur la filière pêche par l'organisation d'éductour ou de séminaires dédiés
- À partir de contenus scientifiques dont disposent les acteurs de la pêche (France Filière pêche, Comité des pêches, IFREMER, Haliotika, MNHN), créer des contenus à destination du grand public à diffuser dans des supports touristiques ;
- Réflexion sur la découverte des espaces portuaires en accord avec les gestionnaires et les entreprises présentes notamment accueil encadré du public, gestion des flux, possibilité de scénarisation
- Faire le lien entre les équipements de la filière pêche (ports, entreprises) et la vélo-route « la littorale » qui suit le littoral cornouaillais, afin de lui donner une couleur spécifique à notre territoire ;
- Initier des collaborations entre les équipements touristiques proposant des contenus de visites liés à la pêche ;
- Journées d'échanges de savoir-faire entre acteurs de la pêche & restaurateurs ;
- Modules de formations à la cuisine des poissons oubliés dans les lycées hôteliers.
- Conceptions de produits touristiques

4 - Localisation

Localisation géographique :

île de Sein, C.C. Cap Sizun - Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, C.C. du pays Fouesnantais, C.C. du Haut Pays Bigouden, Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimper Bretagne Occidentale

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Intercommunal

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

5 - Résultat attendu

- 1 ETP 18 mis
- 1 stagiaire 6 mois
- nombre d'actions/animations menées dans le cadre de la semaine de la pêche et tout au long de l'année

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Début du projet	03/05/2021	
Fin du projet	03/01/2022	

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - REGION

7 - Fondamentaux du DLAL FEAMP

1 - Intérêt collectif

Ce projet a émergé au sein d'un groupe de travail rassemblant de nombreux acteurs pluridisciplinaire issus du secteur de la pêche aquaculture mais également du tourisme. Si son animation et sa coordination seront portés par Quimper Cornouaille Développement, l'événement « semaine de la pêche et de l'aquaculture » devra impliquer le plus grand nombre possible d'acteurs pour avoir un impact en terme d'image de la pêche sur le territoire et d'offres grand public à proposer. Ce projet repose par conséquent sur le partenariat, la collaboration et devrait avoir un impact sur l'ensemble des acteurs du territoire issu de plusieurs secteurs.

2 - Bénéficiaire collectif

Cet accompagnement mené par QCD sera conduit pour accompagner les acteurs/partenaires souhaitant s'impliquer dans ce projet. Réparti sur l'ensemble du territoire, indirectement ce sont l'ensemble des Etablissement public de coopération intercommunautaire (EPCI) qui bénéficieront des retombées de ce projet.

3 - Caractéristiques innovantes

Ce projet accordera une nouvelle dynamique en terme de communication sur l'ensemble de la filière pêche aquaculture impliquant les restaurateurs, les ports de pêche, les conserveurs, les acteurs du tourisme et tous acteurs souhaitant s'impliquer. Le travail est donc de mobiliser les différents acteurs concernés pour réaliser des actions / des animations et des outils adaptés au besoin de chacun et répondant à la thématique. L'association et la concertation de toutes ces forces vives du territoire sur cette thématique propre constituent un point innovant. Son caractère innovant se définit également par les outils qui seront développés. Cela passe notamment par la recherche d'animations/actions et outils attractifs, adaptés à des publics variés.

En dernier lieu, la nouveauté de ce projet réside également dans son ampleur et son rayonnement, puisque si son but premier est la coordination d'actions au niveau cornouaillais et l'implication des acteurs locaux, l'enjeu est bel et bien faire connaître le secteur et l'ensemble des acteurs qui le compose en-dehors du territoire (au niveau national et européen).

En créant des collaborations entre différents équipements muséographiques et en sensibilisant les « hébergeurs touristique » Le projet a pour objectif d'innover en terme d'offres de découvertes touristiques sur les savoir-faire lié à la pêche notamment.

8 - Association des professionnels de la filière halieutique au projet

1 - Association des professionnels de la filière halieutique au projet

En créant des collaborations entre différents équipements muséographiques et en sensibilisant les « hébergeurs touristique » Le projet a pour objectif d'innover en terme d'offres de découvertes touristiques sur les savoir-faire lié à la

pêche notamment.

9 - Accès public aux résultats de l'opération

1 - Accès public aux résultats de l'opération

La « semaine de la pêche » rassemblera par essence un ensemble d'actions et animations à destination du public. L'accompagnement des actions menées tout au long de l'année en lien avec les partenaires pourront faire l'objet de communication relayées via les médias (radio, presse locale) et via le site internet de QCD, des partenaires et également via les réseaux sociaux.

10 - Impact sur le territoire et sur l'emploi

1 - Impact sur l'emploi

Ce projet permettra la création d'un poste en CDD mais il concourra également à maintenir, faire connaître et développer l'attractivité des métiers de la pêche, de l'aquaculture et également les savoir-faire du territoire du pays de Cornouaille.

2 - Pérennité du modèle économique

3 - Impact sur l'environnement et développement durable

Les actions/animation conduites dans le cadre de ce projet permettront aux citoyens/ associations/acteurs du territoire d'accéder à une meilleure connaissance de toute la filière et des savoir-faire locaux pour le Pays de Cornouaille. A travers celles-ci, il s'agira de les sensibiliser par exemple aux mesures de gestion des pêches qui permettent une exploitation durable de la ressource, aux pratiques de consommation mais également de valoriser les projets auxquels les professionnels participent, ou qu'ils initient, pour une gestion durable de la ressource en lien avec les scientifiques ou des organismes comme le Parc naturel marin d'Iroise.

4 - Caractère fédérateur, qualité du partenariat

Ce projet présente des complémentarités avec des événements et actions déjà menés par les acteurs du territoire sur la valorisation de la filière et des produits de la pêche :

- Visite de criées et de ports par des acteurs privés, la maison du Patrimoine de Concarneau et les offices de tourisme,
- Promotion des poissons de lignes sur le Pays de Cornouaille par les Ligneurs Pointe Bretagne,
- Festival photos du Guilvinec « l'homme et la mer »,
- Les opérations « bien manger en Finistère » par Finistère 360,

La valorisation des savoir-faire dans leur ensemble ainsi que les projets autour de la gastronomie seront source de complémentarité, par exemple le Cidre en Cornouaille dont l'objectif est d'associer leur produit avec la consommation de poissons.

Il sera également intéressant d'établir des partenariats avec des acteurs plus éloignés de la pêche mais en lien avec le littoral et les usages de la mer, comme les événements nautiques, courses au large ou compétitions de glisse.

Les événements culturels de Cornouaille pourront également des partenaires de l'événement et des actions engagées en terme de relais d'information et de promotion.

Ainsi, pour répondre aux besoins des différentes structures du territoire et de coordonner les actions (en lien par exemple avec les calendriers événementiels des différents organismes), au-delà des partenaires impliqués dans le groupe de travail actuel, QCD envisage de prendre contact avec (liste non exhaustive):

- L'OP pêcheurs de Bretagne

- Haliotika
- Musée de la pêche à Concarneau
- Le port Musée de Douarnenez
- Les centres de formation (lycée du Guilvinec, Lycée de Bréhoulou, CEFCM...)
- La Chambre d'Agriculture (Destination Collège)
- La Région Bretagne (réseau Mel Glaz)
- Le festival des Filets Bleus
- Le syndicat des conchyliculteurs du Sud-Finistère
- Le syndicat des professionnels récoltants d'algues de rives

D'autres contacts sont bien sûr envisagés au fil des échanges et au cours de la réalisation du projet.

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

7 - Fondamentaux du DLAL FEAMP

1 - Intérêt collectif

Ce projet a émergé au sein d'un groupe de travail rassemblant de nombreux acteurs pluridisciplinaire issus du secteur de la pêche aquaculture mais également du tourisme. Si son animation et sa coordination seront portés par Quimper Cornouaille Développement, l'événement « semaine de la pêche et de l'aquaculture » devra impliquer le plus grand nombre possible d'acteurs pour avoir un impact en terme d'image de la pêche sur le territoire et d'offres grand public à proposer. Ce projet repose par conséquent sur le partenariat, la collaboration et devrait avoir un impact sur l'ensemble des acteurs du territoire issu de plusieurs secteurs.

2 - Bénéficiaire collectif

Cet accompagnement mené par QCD sera conduit pour accompagner les acteurs/partenaires souhaitant s'impliquer dans ce projet. Réparti sur l'ensemble du territoire, indirectement ce sont l'ensemble des Etablissement public de coopération intercommunautaire (EPCI) qui bénéficieront des retombées de ce projet.

3 - Caractéristiques innovantes

Ce projet accordera une nouvelle dynamique en terme de communication sur l'ensemble de la filière pêche aquaculture impliquant les restaurateurs, les ports de pêche, les conserveurs, les acteurs du tourisme et tous acteurs souhaitant s'impliquer. Le travail est donc de mobiliser les différents acteurs concernés pour réaliser des actions / des animations et des outils adaptés au besoin de chacun et répondant à la thématique. L'association et la concertation de toutes ces forces vives du territoire sur cette thématique propre constituent un point innovant. Son caractère innovant se définit également par les outils qui seront développés. Cela passe notamment par la recherche d'animations/actions et outils attractifs, adaptés à des publics variés.

En dernier lieu, la nouveauté de ce projet réside également dans son ampleur et son rayonnement, puisque si son but premier est la coordination d'actions au niveau cornouaillais et l'implication des acteurs locaux, l'enjeu est bel et bien faire connaître le secteur et l'ensemble des acteurs qui le compose en-dehors du territoire (au niveau national et européen).

En créant des collaborations entre différents équipements muséographiques et en sensibilisant les « hébergeurs touristique » Le projet a pour objectif d'innover en terme d'offres de découvertes touristiques sur les savoir-faire lié à la pêche notamment.

8 - Association des professionnels de la filière halieutique au projet

1 - Association des professionnels de la filière halieutique au projet

En créant des collaborations entre différents équipements muséographiques et en sensibilisant les « hébergeurs touristique » Le projet a pour objectif d'innover en terme d'offres de découvertes touristiques sur les savoir-faire lié à la pêche notamment.

9 - Accès public aux résultats de l'opération

1 - Accès public aux résultats de l'opération

La « semaine de la pêche » rassemblera par essence un ensemble d'actions et animations à destination du public. L'accompagnement des actions menées tout au long de l'année en lien avec les partenaires pourront faire l'objet de communication relayées via les médias (radio, presse locale) et via le site internet de QCD, des partenaires et également via les réseaux sociaux.

10 - Impact sur le territoire et sur l'emploi

1 - Impact sur l'emploi

Ce projet permettra la création d'un poste en CDD mais il concourra également à maintenir, faire connaitre et développer l'attractivité des métiers de la pêche, de l'aquaculture et également les savoir-faire du territoire du pays de Cornouaille.

2 - Pérennité du modèle économique

3 - Impact sur l'environnement et développement durable

Les actions/animation conduites dans le cadre de ce projet permettront aux citoyens/ associations/acteurs du territoire d'accéder à une meilleure connaissance de toute la filière et des savoir-faire locaux pour le Pays de Cornouaille. A travers celles-ci, il s'agira de les sensibiliser par exemple aux mesures de gestion des pêches qui permettent une exploitation durable de la ressource, aux pratiques de consommation mais également de valoriser les projets auxquels les professionnels participent, ou qu'ils initient, pour une gestion durable de la ressource en lien avec les scientifiques ou des organismes comme le Parc naturel marin d'Iroise.

4 - Caractère fédérateur, qualité du partenariat

Ce projet présente des complémentarités avec des événements et actions déjà menés par les acteurs du territoire sur la valorisation de la filière et des produits de la pêche :

- Visite de criées et de ports par des acteurs privés, la maison du Patrimoine de Concarneau et les offices de tourisme,
- Promotion des poissons de lignes sur le Pays de Cornouaille par les Ligneurs Pointe Bretagne,
- Festival photos du Guilvinec « l'homme et la mer »,
- Les opérations « bien manger en Finistère » par Finistère 360,

La valorisation des savoir-faire dans leur ensemble ainsi que les projets autour de la gastronomie seront source de complémentarité, par exemple le Cidre en Cornouaille dont l'objectif est d'associer leur produit avec la consommation de poissons.

Il sera également intéressant d'établir des partenariats avec des acteurs plus éloignés de la pêche mais en lien avec le littoral et les usages de la mer, comme les événements nautiques, courses au large ou compétitions de glisse.

Les événements culturels de Cornouaille pourront également des partenaires de l'événement et des actions engagées en terme de relais d'information et de promotion.

Ainsi, pour répondre aux besoins des différentes structures du territoire et de coordonner les actions (en lien par exemple avec les calendriers événementiels des différents organismes), au-delà des partenaires impliqués dans le groupe de travail actuel, QCD envisage de prendre contact avec (liste non exhaustive):

- L'OP pêcheurs de Bretagne
- Haliotika
- Musée de la pêche à Concarneau
- Le port Musée de Douarnenez
- Les centres de formation (lycée du Guilvinec, Lycée de Bréhoulou, CEFCM...)
- La Chambre d'Agriculture (Destination Collège)
- La Région Bretagne (réseau Mel Glaz)
- Le festival des Filets Bleus
- Le syndicat des conchyliculteurs du Sud-Finistère
- Le syndicat des professionnels récoltants d'algues de rives

D'autres contacts sont bien sûr envisagés au fil des échanges et au cours de la réalisation du projet.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Non

Assujettissement à la TVA : Non

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
POSTE Ingénierie d'animation et de coordination	70 000.00	40.00
Frais de structure 15%	10 500.00	6.00
EVENEMENT - PLAN DE COMMUNICATION - PROMOTION	69 500.00	39.71
SOUTIEN AUX ANIMATIONS (semaine de la pêche et autres)	25 000.00	14.29
Total	175 000.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe - FEAMP - DLAL	70 000.00	40.00
Région - Ligne Sectorielle Maritime	70 000.00	40.00
Autofinancement public	35 000.00	20.00
Total	175 000.00	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

8. Destination Quimper Cornouaille : Fléchage de l'enveloppe régionale sur les projets volet 1 : plan de financement de l'ingénierie de développement de la Destination

Rappel

Le dispositif régional d'accompagnement des Destinations prévoit une enveloppe de 300 k€ en 4 volets, dont 1 sur l'ingénierie et 3 autres sur les projets.

L'identification des projets a été faite à l'issue de différentes réunions techniques tenues en septembre 2020 et janvier 2021 avec les EPCI et offices de tourisme.

Lors du COPIL de Destination du 27 janvier 2021, il a été demandé de statuer sur les thématiques dans lesquels des projets pourraient faire l'objet d'un financement régional dans le cadre de cette enveloppe.

Le COPIL de Destination réuni le 25 mars 2021 a validé l'ensemble des projets présentés, dont le **Volet 1** : enveloppe de 70 k€ fléchée sur l'ingénierie de Quimper Cornouaille Développement.

1. VOLET 1 : Ingénierie de développement

Sont présentés les postes finançables concernant les ETP de coordination et attachés à la mise en œuvre de la stratégie, consacrant au moins 50 % du temps à la Destination.

Le **plan de financement prévisionnel en 2021** est le suivant :

Dépenses 2021		Recettes 2021	
Dépenses de personnel affecté aux projets de la Destination	136 395 €	Région (volet 1 de l'enveloppe Destination)	70 000 €
		QCD	66 395 €
Total	136 395 €	Total	136 395 €

*pour mémoire, coût total des postes tourisme à QCD : 197 000 €

Le Conseil d'administration est invité à :

- **valider le plan de financement de l'ingénierie de développement de la Destination ;**
- **et autoriser la Présidente à solliciter son financement auprès de la Région.**

Détail des volets concernant le dispositif de soutien aux Destinations

VOLET 1 : INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT

- ETP de coordination de la stratégie de Destination, animation, suivi, évaluation
- ETP référents de thématiques coordonnées par la Région (sites d'exception, nautisme,
- ETP attachés à la mise en œuvre des « fiches fermées » inscrites dans la stratégie

Les ETP doivent consacrer à minima 50% de leur temps à la Destination.

(Sont exclus les ETP liés à la communication/promotion, ETP des EPCI, les ETP d'accompagnement des porteurs de projets non liés à la stratégie)

→ Enveloppe : 70 000 €

→ Taux : 80% max

VOLET 2 : ETUDES ET ACTIONS DE FONCTIONNEMENT PARTAGEES

- Actions et études nécessaires au déploiement de la stratégie
- Réflexion sur le modèle technique, organisationnel, économique
- Sphère privée doit être associée dès les 1ères phases

(Sont exclues les études réalisées en « régie », les actions de communication-promotion (sauf outils de communication vers les pros, les acteurs du territoire))

→ Enveloppe : 20 000 €

→ Taux 30% max

→ Bénéficiaires : tous types de bénéficiaires publics comme privés

VOLET 3 : ACTIONS D'INVESTISSEMENT ET ETUDES PREALABLES

- Actions en investissement des fiches « fermées » de la stratégie, c'est-à-dire fiches actions mises en œuvre de manière coordonnées au profit et/ou à l'échelle de la Destination :
 - o Etudes préalables
 - o Investissements induits par les fiches
- Tous projets éligibles : les Destinations sont libres d'orienter l'enveloppe vers le projet choisi et de la ventiler entre plusieurs bénéficiaires publics et privés
- Présentation du projet selon un canevas précisant le modèle technique, organisationnel et économique

(Sont exclues les actions de promotion/communication, d'EPCI non rattachables à la stratégie de Destination ou qui ne concourent pas à la réalisation du positionnement, les fiches « ouvertes » de la stratégie, les travaux en « régie »).

→ Enveloppe : 200 000 € (montant pourra être réévalué par répartition entre les Destinations)

→ Taux : 50% max (peut compléter une autre aide régionale, max 50%)

→ Bénéficiaires : **Plusieurs maîtrises d'ouvrage possible pour un même projet** – tous types de bénéficiaires publics comme privés

→ Plancher : 2 000 € par bénéficiaire

→ Les actions financées sont réalisables sur 4 ans

VOLET 4 : ACCOMPAGNEMENT A LA MONTEE EN COMPETENCE COLLECTIVE

- Sensibilisation autour de projets financés sur les volets 2 et 3
 - En faveur des actions spécifiques inscrites au plan d'action
 - Pour parfaire la connaissance de l'offre et favoriser l'effet réseau
 - Echelle multi-territoire/intercommunautaire
 - Ingénierie interne éligible (par exemple : ateliers numériques)
-
- ➔ Enveloppe : 10 000 €
 - ➔ Taux : 80% max
 - ➔ Bénéficiaires : tous types de bénéficiaires publics comme privés

g. Approbation des comptes 2020 et affectation du résultat

Les comptes de Quimper Cornouaille Développement se traduisent au 31 décembre 2020 par un bilan de 3 428 720 € et un compte de résultat dégageant **un résultat d'exercice de 192 860 €**, à raison de 2 047 133 € de produits pour 1 854 273 € de charges.

Le bilan se présente comme suit :

BILAN			
immobilisations	1 363 266	résultat d'exercice	192 860
créances usagers & rattachements	516 386	reports et réserves	1 749 741
autre actif circulant	22 080	subv invest à rapporter	258 658
disponibilités	1 526 988	Emprunt immobilier	777 460
		Autres dettes d'exploitation	441 491
		provision pour risque	8 511
Total actif	3 428 720	Total passif	3 428 720

1. Analyse du bilan

(cf Annexe 1)

Le bilan est impacté par la construction de l'Hôtel interconsulaire de Cuzon et par le contexte sanitaire de l'année 2020.

Actif :

➤ **Immobilisations : 1 363 266 €**

Le compte des immobilisations est essentiellement composé de l'immobilisation en cours de la construction de l'Hôtel interconsulaire. 910 k€ de travaux et dépenses liées ont été engagés en 2020 et s'ajoutent aux 393 k€ engagés les années précédentes. L'amortissement débutera en juin 2021, lors de l'intégration dans les locaux.

Les autres immobilisations corporelles et incorporelles concernent le terrain acquis (37 k€), la valeur résiduelle des mobiliers et matériels acquis par l'agence (18 k€) ainsi que des logiciels (1,6 k€)

➤ **Actif circulant : 2 065 454 €**

○ **Créances usagers & comptes rattachés : 516 386 €**

Etant rappelé que seules les subventions ayant fait l'objet d'un arrêté de subvention ou d'une convention font l'objet d'un rattachement à l'exercice et à condition que les charges

correspondantes aient été engagées, le compte de créances (cotisations et subventions non encore encaissées) se chiffre à 516 386 € au 31 décembre 2020.

Il est très nettement inférieur aux années précédentes en raison de retards moindres dans les versements, notamment sur les fonds européens, et de la perception d'acomptes plus élevés, ce qui influe directement sur la trésorerie.

Ces créances se composent :

- D'arriérés de subventions 2019 concernant l'ingénierie FEAMP (60,67 k€) versé début 2021, Réseau FAIRE TYNEO 19,18k€ (région et Quimperlé Communauté) et un reliquat de subvention sur une action tourisme
- Du solde de cotisations & subventions adhérents 2020 pour 61 000 €
- De subventions portant sur l'ingénierie 2020 (150 k€) qui seront versées sur présentation du bilan annuel :
 - Tourisme 17,5 k€ (Région)
 - Contrat de partenariat 20 k€ (Région)
 - Conseil de développement 2 k€ (Région)
 - Leader 84,12 k€
 - Réseau FAIRE/Tyneo 17,62 k€ (Ademe) et 9 k€ (Quimperlé Communauté)
- Du solde de la subvention régionale portant sur les actions réalisées entre 2017 et 2020 sur l'attractivité : 211,5 k€ versés début 2021.
- De 5 562 € de refacturations aux partenaires tourisme sur des actions dont le coût est partagé avec QCD

➤ **Autre actif circulant : 22 080 €**

- Créances : 17 894 € (dont 15 593 € d'excédent de taxe sur les salaires)
- Charges constatées d'avance : 4 186 € (avances sur contrat annuels de maintenance)

➤ **Disponibilités : 1 526 988 €**

La trésorerie au 31 décembre 2020 est supérieure de 39 % à son niveau de décembre 2019. En effet l'agence a reconstitué en 2020 un bon niveau de trésorerie grâce au cumul exceptionnel de trois facteurs :

- L'encaissement en 2020 de 415 000 € de subventions attendues sur exercices antérieurs (2017 à 2019) suite à la résorption de retards des dossiers de paiement Leader en particulier.
- L'encaissement de 386 000 € de subventions au titre de 2020 (hors EPCI), favorisé par des acomptes de subventions régionales dont les niveaux varient entre 30 et 80 % du montant total éligible. Un acompte devra d'ailleurs être remboursé partiellement (46 K€ au titre du SARE 2020), un autre (5 827 €) concerne une action tourisme reportée (étude d'impact économique).
- Les tirages effectués sur l'emprunt immobilier de l'Hôtel Interconsulaire incluant, à hauteur de 400 000 €, des factures d'études et honoraires d'architecte qui avaient été payées à la CMA entre 2017 et 2019 par ponction sur la trésorerie.

Passif :

➤ **Report et réserves : 1 749 741 € avant affectation du résultat**

Les fonds propres augmentent de 4 % par rapport au 31/12/2019 suite à l'affectation du résultat 2019 de 68 077 €.

Les fonds associatifs sont augmentés de la part de subvention régionale d'investissement sur l'Hôtel interconsulaire, affectée à hauteur de 258 563,05 € sur l'exercice 2020, sur un montant total de 504 721,50 € de subvention pour QCD. Cette subvention est déduite des facturations de la CMA au fur et à mesure des acomptes qu'elle perçoit de la Région, le solde de 246 068,50 € sera donc déduit des facturations à venir sur l'année 2021.

➤ **Provision pour risque : 8 511 €**

Cette provision concerne une ancienne subvention Leader attribuée à l'AOCD, dont le montant avait fait l'objet de questionnements lors d'un contrôle de l'ASP. Elle est maintenue dans l'attente d'une confirmation de clôture du dossier ou de 10 ans après contrôle.

➤ **Emprunt immobilier : 777 460 €**

Sur le prêt immobilier de 1,8 M€ consenti par le Crédit Agricole pour financer l'Hôtel interconsulaire, 777 460 € ont été réalisés en 2020 et correspondent aux facturations émises par la CMA sur les études, les frais d'architecte et les premiers lots de la phase construction du bâtiment. L'emprunt porte sur 1,8 M€ au taux d'intérêt fixe de 0,51 % sur 20 ans, dont 2 ans de différé de remboursement du capital. Le remboursement du capital débutera au second trimestre 2022.

➤ **Dettes d'exploitation : 441 491 €**

Les dettes d'exploitation comprennent :

- Les dettes fournisseurs : 271 108 € sur les facturations de fin d'exercice, dont 52 086 € de factures non parvenues et 219 022 € de charges à payer, incluant 165 060 € pour la CMA au titre de la construction de l'Hôtel interconsulaire
- Les dettes fiscales et sociales : 116 298 € concernant les charges sociales dues sur le mois de décembre et/ou le 4^{ème} trimestre 2020
- Les autres dettes : 46 397 € s'appliquent à un trop perçu estimé de la subvention régionale SARE 2020 calculé sur les dépenses effectivement réalisées en 2020 par Réseau Tyneo, dont l'activité a été réduite (perte d'effectif et effet de la crise sanitaire)
- Enfin le produit constaté d'avance de 7 687 € s'applique à l'acompte de subvention régionale perçu sur le dossier tourisme « étude d'impact économique » sur lequel aucune dépense n'a été réalisée.

2. Analyse du compte de résultat (cf annexe 2)

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement évolue nettement par rapport à 2019 : les charges globales sont en recul de 13,91 % et les produits de 7,87 %.

COMPTE DE RESULTAT			
charges	€	produits	€
salaires, charges et taxes (formation, salaires)	1 258 846	prests & marchandises	6 334
charges de gestion et taxes liées (foncier + div)	579 751	subventions et cotis.	2 011 168
dota.amort.prov.	13 231	repr amort, tr. Ch	7837
charges financieres	2 355	produits fin & .except.	21 794
charges exceptionnelles	90	reprise fonds dédié	-
Total charges	1 854 273	Total produits	2 047 133
Résultat:	192 860		

A. Les charges

	exercice	exercice	Evolution	
	2019	2020	en €	en %
salaires charges & taxes	1 386 547	1 258 846	- 127701	-9,29 %
charges de gestion	364 407	346 401	- 18 006	-4,94 %
volume d'actions	384 023	233 350	- 150 673	-39,24 %
dota.amort.prov.	16 082	13 231	- 2 851	-17,73 %
charges financieres	-	2 355		
charges fin.except.	2 906	90	- 2 816	-96,90 %
Total charges:	2 153 965	1 854 273	- 299 692	-13,91 %

➤ Salaires, charges et taxes sur le personnel : 1 258 846 €

Ce chiffre globalisé comprend les charges des comptes 64 de salaires (865 851 €), de charges sociales (316 205 €), ainsi que les comptes 63 affectés sur les rémunérations : taxe sur les salaires et taxe sur la formation.

La baisse globale de 9,29 % des charges de salaire par rapport à 2019 est directement impactée par le nombre d'équivalents temps plein, en recul dans une proportion équivalente. En effet, après une année 2019 qui comptait 25,93 ETP, l'année 2020 en compte 23,54, hors absences pour maladie qui participent dans la diminution des charges de salaire à hauteur de 35 k€.

Au 31 décembre 2020, QCD dénombrait 22 CDI et 1 CDD court sur une mission tourisme.

Les 3 recrutements prévus au budget 2020 n'ont pas été réalisés compte-tenu du contexte simultané de crise sanitaire et d'élections. De plus, au cours de l'année 2020, un CDD de chargé de mission attractivité a pris fin, et 3 personnes en CDI ont quitté QCD, dont deux au pôle transition énergétique et un au pôle aménagement. Ces 3 départs ont été compensés par des recrutements en CDI début 2021, permettant à QCD de retrouver un effectif plus conforme aux besoins de son activité. Deux postes en CDD ont par ailleurs été transformés en CDI courant 2020 (chargée de mission DLAL FEAMP et conseillère énergie).

Enfin, l'agence a accueilli 2 stagiaires indemnisés au taux légal, pour un coût de 5 500 €.

➤ **Charges de gestion globales : 579 751 €**

Dans les charges de gestion, on distingue, par analyse analytique :

- les frais généraux & taxes (foncière + divers) liés au fonctionnement de la structure et de son activité d'agence d'urbanisme : 346 401 €
- les dépenses d'actions engagées par chacun des pôles et filières dans le cadre de leurs missions : 233 350 €

❖ **Frais généraux et taxes : 346 401 € (cf annexe 3)**

Globalement, les frais généraux et taxes sont inférieurs de 18 000 € à 2019. Ils avaient été impactés par la reprise de l'A OCD en 2019, générant des charges supplémentaires de l'ordre de 32 000 € liées aux locaux de l'A OCD, contrats en cours et déménagement.

Les frais incompressibles de locaux (loyer, charges, électricité, taxe foncière) représentent 152 k€, soit 44 % de l'ensemble des charges générales en 2020.

S'y ajoutent les charges informatiques récurrentes de maintenance, hébergement et prestations pour environ 40 K€.

Certains postes de dépenses ont largement diminué du fait de la crise sanitaire et de la mise en place du télétravail. C'est le cas des frais de carburant, de déplacements, de missions et réceptions, de copieurs, d'entretien des locaux. En compensation, les frais téléphoniques ont été supérieurs en raison des renvois de lignes fixes sur les téléphones mobiles. Malgré les dépenses supplémentaires de masques et désinfectants, l'économie de frais généraux directement liée à la crise sanitaire est de l'ordre de 15 000 € en 2020.

Les postes de dépenses en hausse comparativement à 2019 ne sont pas des frais dits « généraux », mais ceux qui concernent l'activité générale d'une agence d'urbanisme, à savoir les études et les publications.

- Le compte 611 « sous-traitance » (3,2 k€) reste faible et comprend des opérations de mise sous pli pour les publications de l'agence et les prestations de remplacement du logiciel comptable.
- Le compte 617 « Etudes et prestations » comprend une étude statistique confiée à la Banque de France (12 k€).
- Le compte des publications (19,3 k€) comprend la conception et l'impression des publications qui, pour 2020, ont concerné l'écosystème cornouaillais, l'observatoire habitat, les modes d'habiter en Cornouaille notamment. A noter que les frais de publications externalisés sont en hausse depuis qu'il a été mis fin au contrat de graphiste début 2019.

Les autres postes de dépenses n'appellent pas de commentaire particulier.

❖ **Actions engagées par les pôles : 233 350 €**

Le volume global d'actions a été inférieur à celui de l'année 2019 (384 k€), et également inférieur aux prévisions budgétaires (472 k€). Ceci s'explique globalement par le report ou l'annulation d'actions, par des retards de lancement dus à la crise sanitaire, et par des départs non remplacés ayant contrarié la réalisation du programme prévu.

- **Développement des filières : 87 133 €**

- o Ialys 7 970 € (prestation d'accompagnement Technopole)
- o Tourisme : 79 163 € dont
 - Axe B : identité cornouaillaise 14 664 € (ma carte à la pêche, wave games)
 - Axe C : itinérances 22 689 € (1^{ère} phase schéma d'accueil des camping-cars)
 - Axe D : outils print et digitaux 41 210 € (carte de Destination, site et blog Cornouaille animation, outil de vente en ligne Elloha...)

- Axe E observation 600 €

Les actions inscrites au budget sur les mobilités touristiques (40 k€) ont été provisoirement suspendues au même titre que le recrutement prévu, ainsi que l'étude d'impact économique des événements et équipements (40 k€), laquelle a généré un acompte de subvention régionale. D'autres actions programmées n'ont pas été lancées sur l'axe B (valorisation de l'identité cornouaillaise) en raison du contexte incertain au printemps 2020 et de la crise sanitaire qui a également affecté les actions prévues sur Cornouaille animation. Enfin l'étude sur le schéma d'accueil des camping-cars a d'abord été retardée par un premier appel d'offres infructueux, puis le confinement de l'automne 2020 a entraîné le report de la phase 2 sur 2021.

- **Attractivité : 85 338 €**

La démarche de stratégie d'attractivité cornouaillaise était subventionnée par la région jusqu'en février 2020. Elle se poursuit et les actions engagées en 2020 : labo RH, portraits de talents, brochure entreprendre et investir à Quimper Cornouaille, lancement de la plateforme d'attractivité, outils de communication (...) ont donné lieu à 85 k€ de dépenses ventilées dans les comptes 61 et 62 et 65 du bilan.

- **Urbanisme et aménagement & Datagences : 20 263 €**

Les dépenses engagées concernent l'adhésion au MOS pour 9 200 € et les coûts du projet Datagences mutualisés entre les 5 agences bretonnes et subventionnés par la région.

- **Pôle Ingénierie de projets : 4 457 €**

Outre quelques frais de déplacement subventionnés par les programmes Leader et Feamp, 4 000 € sont des dépenses relatives au conseil de développement : animation de réunion, adhésion au réseau des CD bretons

- **Pôle transition énergétique : 37 852 €**

Les dépenses engagées portent sur les actions de sous-traitance : Adil, accueil physique et téléphonique à QCD depuis octobre 2020, les dépenses de communication et de maintenance sur la plateforme Tyneo. Suite au départ de la chargée de mission Réseau Tyneo début janvier 2020 et d'un conseiller énergie en juillet, le programme d'actions n'a pas pu être réalisé en totalité.

- **Les dotations aux amortissements** (13 231 €) portent toujours sur les agencements, mobiliers, matériel informatique et logiciels non encore totalement amortis. Il est rappelé que les dépenses de construction du Pôle interconsulaire ne commenceront à être amorties qu'à compter de l'entrée dans les locaux.
- **Les charges financières : 2 355 €**
Il s'agit des intérêts sur les 777 460 € débloqués courant 2020 dans le cadre de l'emprunt immobilier. Pour mémoire, l'emprunt porte sur 1,8 M€ sur 20 ans dont 2 ans de différé de remboursement du capital avec un taux d'intérêt de 0,51 %. Le remboursement du capital débutera au second trimestre 2022.
- **Charges exceptionnelles** : 90 € : pénalité sur facture non reçue à temps

B. Les produits

	exercice 2019	exercice 2020	Evo. 2020-2019	
			en €	en %
ventes & prestations	9 978	6 334	- 3 644	- 36,52 %
subventions et cotis.	2 151 020	2 011 168	- 139 852	- 6,50 %
autres produits	-	-	-	
reprise amort, tr. Ch	51 833	7 837	- 43 996	- 84,88 %
produits fin. & except.	3 384	21 794	18 410	544,03 %
reprise fonds dédié	5 827	-	- 5 827	- 100,00 %
Total produits	2 222 042	2 047 133	- 174 909	- 7,87 %

Les produits sont toujours essentiellement portés aux comptes de subventions et cotisations.

➤ **Ventes de marchandises et services : 6 334 €**

Vente de marchandises : 1 559 €

Les ventes auparavant effectuées par l'AOCD de cartes de randonnées et circuits VTT aux Offices de Tourisme ont continué en 2020 sur demande des partenaires, jusqu'à écoulement du stock.

Prestations de services et produits des activités annexes : 4 775 €

Il s'agit d'un encart publicitaire vendu à Armor lux sur la carte touristique de la Destination, permettant d'en réduire le coût (4 000 €) et de commissions versées par les professionnels de Réseau Tyneo.

➤ **Cotisations et subventions : 2 011 168 €**

Les cotisations adhérents : 468 080 €

- EPCI : Depuis 2019, la cotisation est de 3€/habitant pour les EPCI hors QBO. En 2020 tout comme en 2019, CCA n'a pas souhaité participer à cet effort collectif et a décidé de maintenir son apport à 2 €/habitant. Ainsi, sa participation en 2020 a été de 103 396 €, soit une retenue de 51 698 € par rapport au budget prévisionnel.
- Autres adhérents : forfait de 1 000 € pour les 3 chambres consulaires et le SIOCA

Les subventions : 1 538 529 €

Les subventions financent soit l'ingénierie de fonctionnement, soit les actions menées par les pôles avec l'ingénierie spécifique dédiée à ces actions.

- Quimper Bretagne Occidentale : versement d'une contribution de 866 897 €, soit l'équivalent de 8,27 €/habitant.
- Quimperlé Communauté : 30 688 € dont 19 182 € ont été versés au titre de la participation 2019 de Quimperlé Communauté à la Destination. La participation 2020 reste à chiffrer sur la base du bilan réalisé sur les actions Destination. La participation de Quimperlé Communauté à Réseau Tyneo établie à 2 506 € pour 2019 et 9 000 € pour 2020 est rattachée à l'exercice en produits à recevoir.
- Etat : la subvention versée par l'Etat demeure stable pour le fonctionnement de l'agence d'urbanisme qui comprend une part fixe et une part variable, soit au total 89 170 € pour 2020. Un avenant a été signé en novembre pour une dotation complémentaire « petites villes de demain » de 18 530 €, produit reporté au budget 2021 par souci de cohérence avec la réalisation du travail.
- Symescoto : Rattachement à l'exercice de la subvention annuelle forfaitaire de 60 000 €
- Région : 317 357 €
La Région est le second financeur de QCD après QBO. Elle soutient l'ingénierie et les actions de QCD sur tous les pôles, dans des proportions variables selon ses politiques d'accompagnement et les actions menées par QCD. Pour 2020 les montants pris en compte en rapport avec les dépenses réalisées sont les suivants :
 - o Tourisme : 99 889 € incluant l'ingénierie de la Destination, le solde du volet 3 de 2019, le schéma d'accueil des camping-cars et commercialisation en ligne des prestations numériques.
 - o Aménagement : subvention versée à la Fédération régionale des Agences d'urbanisme et répartie entre les agences pour 9 000 €.
 - o Attractivité : 302 134 € maximum étaient demandés sur un programme d'actions de mars 2017 à février 2020. Sur ce dossier, le solde de 34 710 € non affecté aux exercices antérieurs a été utilisé pour les actions réalisées en janvier et février 2020.
 - o Ingénierie de projets territoriaux : Contrat de partenariat 99 927 € et Conseil de développement : 10 352 € sur 2020 et solde 4 473 € de 2019.
 - o Transition énergétique : 59 004 € (Sare 2020 + solde Faire 2019)
- Ademe : 45 653 €

- La réduction de l'effectif du pôle transition énergétique en 2020 ayant généré moins de dépenses, le soutien de l'Ademe est réduit en conséquence. Il a été évalué à 36 825 € pour le conseil aux particuliers 2020, tandis que 8 828 € correspondent à des régularisations de soldes 2019 (-1 162 pour Faire, + 9 990 € pour Réseau Tyneo)
- Fonds européens Leader : 68 089 €
Ce montant correspond à la subvention ingénierie demandé pour 2020 (84 117 €) diminué de 16 028 € rattachés en excès à l'exercice 2019
- Fonds européens Feamp : 60 674 €
Il s'agit de la subvention ingénierie 2019 pour laquelle une demande de paiement a été présentée, tandis que la subvention 2020 estimée à 68 224 € sera reportée sur l'exercice 2021 à défaut d'arrêté de subvention.
- **Autres produits : 4 559 €**
Les produits divers de gestion courante sont constitués de régularisations de charges sociales non appelées et de solde d'écarts d'indemnité journalières
- **Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges : 7 837 €**
4 167 € concernent des transferts sur charges générales de gestion et 3 670 € s'appliquent au véhicule de fonction du directeur.
- **Produits financiers et produits exceptionnels : 21 794 €**
Les produits financiers sont les intérêts des livrets bancaires et produits de participation : 773 €
Les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont constitués de régularisations de charges sociales (formation, effort construction, caisse de retraite) pour 20 905 € et la quote-part de subvention virée au compte de résultat est de 116 €.

Conclusion

Dans un contexte conjugué de crise sanitaire et de renouvellement de la mandature qui a freiné le lancement de certaines actions et retardé les recrutements, le budget prévisionnel 2020 qui se chiffrait à 2 365 654 € en dépenses et en produits n'a pu être entièrement réalisé. Le résultat excédentaire de 2020 s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

- Des dépenses inférieures par rapport au budget prévisionnel sur :
 - o Les charges de salaires en raison des embauches non faites, des arrêts maladie et des départs non comblés sur l'année 2020 (-219 k€),
 - o Les charges générales de gestion (-49 k€)
 - o Les actions menées par les pôles (-239 k€), notamment sur le tourisme et la transition énergétique

Au total, les dépenses auront été inférieures de 511 k€ par rapport aux prévisions.

- Des cotisations et subventions moindres : -51 k€ de cotisations la part de CCA et -303 k€ de subventions sur le fonctionnement et les actions, conséquence logique et directe du report ou de l'annulation d'actions.
- Des produits exceptionnels de 21 k€

Pour autant, en 2021 la situation devrait retrouver, avec les recrutements déjà réalisés ou en cours, un niveau plus stable en termes de ressources humaines mais aussi plus soutenu en termes d'activité. Par ailleurs, l'installation à Cuzon, associée au risque de ne pas relouer les locaux de la route de l'Innovation, permet d'envisager le résultat 2020 et le niveau de trésorerie comme une marge sécuritaire pour pallier aux dépenses exceptionnelles de 2021.

Il est proposé d'affecter le résultat 2020 en report à nouveau.

*Compte tenu de ce qui précède,
Ayant pris connaissance des états comptables,*

Le Conseil d'administration est invité à :

- **valider les comptes 2020 de Quimper Cornouaille Développement**
- **et proposer à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat 2020 en report à nouveau.**

Suite à délibération et validation par le Conseil d'administration, les documents suivants sont remis sur table :

- Rapport de Ouest Conseil Audit
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Au vu de ces rapports complémentaires et après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée générale est invitée à :

- **approuver les comptes 2020 de Quimper Cornouaille Développement,**
- **donner quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion,**
- **affecter la totalité du résultat 2020 en report à nouveau.**

Liste des annexes :

- Comptes annuels 2020 (cabinet Gorioux)
- Tableau récapitulatif bilans 2016-2020
- tableau des frais de structure

GORIOUX FARO ET ASSOCIÉS

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT
10 Route de l'Innovation
CS 40002
29018 QUIMPER CEDEX

pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	3 428 720 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	6 334 Euros
- Résultat net comptable,	192 860 Euros

Fait à QUIMPER
Le 01/04/2021

Pierre-Marie GORIOUX
Expert-Comptable diplômé



SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES

11 rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

10 Route de l'Innovation

CS 40002

29018 QUIMPER CEDEX

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à QUIMPER

Le 01/04/2021

Jérémy LE LOUPP

Responsable de mission

Pierre-Marie GORIOUX

Expert-Comptable diplômé

COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail bilan</i>	6 à 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 à 12
- <i>Annexe</i>	13 à 16

SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES

11 rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT
10 Route de l'Innovation
CS 40002
29018 QUIMPER CEDEX

pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020,

et conformément à nos accords , j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	3 428 720 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	6 334 Euros
- Résultat net comptable,	192 860 Euros

Fait à QUIMPER
Le 01/04/2021

Pierre-Marie GORIOUX
Expert-Comptable diplômé

COMPTES ANNUELS

SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES

11 rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	75 077	73 421	1 657	1 347
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	37 060		37 060	37 060
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	250 281	231 664	18 618	25 136
	Immobilisations en cours	1 303 781		1 303 781	393 385
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	650		650	650	
Total I	1 668 350	305 084	1 363 266	459 078	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				7 709
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	516 386		516 386	617 807
	Autres créances	17 894		17 894	13 260
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 526 988		1 526 988	1 094 780	
Charges constatées d'avance (3)	4 186		4 186	12 807	
Total III	2 065 454		2 065 454	1 746 363	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 733 804	305 084	3 428 720	2 205 441	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

Conseil d'administration & Assemblée générale du 10 mai 2021⁽³⁾ Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

60

SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	250 744	250 744
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	821 991	821 991
	Report à nouveau	677 006	608 928
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	192 860	68 077
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	258 658	211	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	2 201 258	1 749 951	
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison		
	Provisions pour risques	8 511	8 511
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources			
Total III	8 511	8 511	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	777 460	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 108	302 933
	Dettes fiscales et sociales	116 298	144 047
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	46 397	
	Instruments de trésorerie		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	7 687	
	Total IV	1 218 951	446 980
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		3 428 720	2 205 441

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

419 273

446 980

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 559		6 816		-5 257	-77.13
Production vendue de Biens et Services	4 775		3 162		1 613	51.01
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 538 529		1 682 071		-143 542	-8.53
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	7 837		51 833		-43 996	-84.88
Collectes						
Cotisations	468 080		468 945		-865	-0.18
Autres produits	4 559		4		4 555	NS
Total I	2 025 339		2 212 831		-187 492	-8.47
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)			11 511		-11 511	-100.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	553 854		723 933		-170 080	-23.49
Impôts, taxes et versements assimilés	90 702		100 987		-10 286	-10.18
Salaires et traitements	865 851		953 265		-87 414	-9.17
Charges sociales	316 205		342 932		-26 728	-7.79
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 231		16 082		-2 851	-17.73
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	11 985		2 348		9 637	410.45
Total II	1 851 828		2 151 059		-299 231	-13.91
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	173 511		61 772		111 739	180.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations				6	-6	-100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	773		1 014		-242	-23.82
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	773		1 020		-247	-24.24
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés	2 355				2 355	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 355				2 355	
2. Résultat financier (V-VI)	-1 583		1 020		-2 602	-255.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	171 929		62 792		109 136	173.81
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 905		1 654		19 251	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	116		710		-594	-83.66
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	21 021		2 364		18 657	789.33
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90		2 078		-1 988	-95.67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			828		-828	-100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	90		2 906		-2 816	-96.90
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	20 931		-542		21 474	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	2 047 133		2 216 215		-169 082	-7.63
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 854 273		2 153 965		-299 692	-13.91
Solde intermédiaire	192 860		62 250		130 610	209.82
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			-5 827		5 827	100.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	192 860		68 077		124 782	183.30

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	1 657	1 347
Concessions, brevets, licences	53 089	51 937
Logiciel documentaire	21 988	21 988
Amort. : logiciels	-51 432	-50 590
Amort. : logiciel documentaire	-21 988	-21 988
TERRAINS	37 060	37 060
Terrain	37 060	37 060
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 618	25 136
Agencement	22 939	22 939
Matériel de transport	14 199	14 199
Matériel de bureau et informat	115 692	110 691
Mobilier	71 169	71 169
Autres immobilisations corpore	26 282	25 412
Amort. : agencements	-15 989	-12 759
Amort. : matériel de transport	-13 323	-12 883
Amort.matériel de bureau et in	-109 517	-102 750
Amortissement mobilier	-69 572	-68 472
Amort. : autres immos corporel	-23 262	-22 410
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 303 781	393 385
Construction	1 303 781	393 385
AUTRES PARTICIPATIONS	1 500	1 500
Prise de participation - actio	1 500	1 500
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	650	650
Dépôt de garantie	650	650
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 363 266	459 078
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		7 709
Fournisseurs : avances et acom		7 709
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	516 386	617 807
Clients : factures à établir	516 386	617 807
AUTRES CREANCES	17 894	13 260
Fournisseurs	136	120
Personnel : rémunération due	2 164	
Organismes sociaux :ijss nette		218
Taxe sur les salaires	15 593	12 414
Divers : produits à recevoir		509
DISPONIBILITES	1 526 988	1 094 780
Livret a	64 912	64 576
Crédit agricole qcd	17 229	25 771
Cmb aocd 40	19 785	19 798
Cmb aocd 42	94	104
Livret qcd	1 417 223	976 787
Cmb livret aocd	7 745	7 745

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 186	12 807
Charges constatées d'avance	4 186	12 807
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 065 454	1 746 363
TOTAL GENERAL	3 428 720	2 205 441

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	250 744	250 744
Fonds associatifs aocd	250 744	250 744
AUTRES RESERVES	821 991	821 991
Reserves associatives	821 991	821 991
REPORT A NOUVEAU	677 006	608 928
Report à nouveau	677 006	608 928
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	192 860	68 077
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES	258 658	211
Subventions d'investissement	100 000	100 000
Subvention invest. bâtiment	258 563	
Quote part subv. virée rltat	-99 905	-99 789
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 201 258	1 749 951
PROVISIONS POUR RISQUES	8 511	8 511
Provisions pour risques	8 511	8 511
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	8 511	8 511
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	777 460	
Emprunt crédit agricole	777 460	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	271 108	302 933
Fournisseurs	219 022	219 865
Fournisseurs : factures non pa	52 086	83 068
DETTES FISCALES ET SOCIALES	116 298	144 047
Personnel : charges à payer	43 826	39 645
Urssaf	25 781	35 304
Autres organismes sociaux		1 943
Ag2r	2 350	2 448
April	13 738	12 964
Ircantec	1 230	4 780
Harmonie mutuelle / mutex		408
Effort construction		3 945
Agefos/uniformation	3 539	10 494
Organismes sociaux : charges à	20 944	29 120
Organismes sociaux :ijss nette	3 567	
Prélèvement à la source	1 324	2 996
AUTRES DETTES	46 397	
Clients : à rembourser	46 397	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	7 687	
Produits constatés d'avance	7 687	
TOTAL DETTES	1 218 951	446 980
TOTAL GENERAL	3 428 720	2 205 441

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	1 559	6 816	-5 257	-77.13
Vente de marchandises	1 559	6 816	-5 257	-77.13
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	4 775	3 162	1 613	51.01
Prestations de services	775	2 859	-2 084	-72.89
Produits des act. annexes	4 000	303	3 697	NS
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 538 529	1 682 071	-143 542	-8.53
Subventions etat	89 171	88 911	260	0.29
Subventions région	317 357	368 833	-51 476	-13.96
Subventions epci	30 688	7 053	23 635	335.09
Subventions qbo	866 897	899 290	-32 393	-3.60
Subventions symescoto	60 000	60 000		
Subventions autres		6 892	-6 892	NS
Subventions ademe	45 653	92 077	-46 424	-50.42
Subventions leader	68 089	160 473	-92 384	-57.57
Subv europe feamp	60 674	-1 458	62 132	NS
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	7 837	51 833	-43 996	-84.88
Rep. provision stock		10 746	-10 746	NS
Transfert de charges	4 168	37 418	-33 250	-88.86
Avantage en nature	3 670	3 670		
COTISATIONS	468 080	468 945	-865	-0.18
Cotisations adherents	468 080	468 945	-865	-0.18
AUTRES PRODUITS	4 559	4	4 555	NS
Produits divers de gestion cou	4 559	4	4 555	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 025 339	2 212 831	-187 492	-8.47
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)		11 511	-11 511	-100.00
Ext stock		11 511	-11 511	NS
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	553 854	723 933	-170 080	-23.49
Carburant	2 385	4 881	-2 496	-51.14
Edf	12 795	13 147	-352	-2.68
Eau		57	-57	NS
Fournitures entretien et petit	2 088	480	1 607	334.52
Fournitures : administratives	4 533	4 238	294	6.95
Fournitures : diverses	2 036	3 205	-1 170	-36.49
Sous traitance	101 958	261 624	-159 666	-61.03
Location : route de l'innovat	121 637	119 318	2 319	1.94
Location salles	1 345	3 516	-2 171	-61.75
Locations : véhicule	12 305	11 498	808	7.03
Locations : matériel	5 611	17 093	-11 482	-67.18
Charges locatives	6 912	6 912		
Entretien locaux	6 860	8 313	-1 453	-17.48
Entretien et réparations	419	421	-2	-0.41
Maintenance : copieurs	3 856	6 535	-2 679	-40.99
Infogerance pentaho	6 768	5 643	1 125	19.94
Maintenance sites et logiciels	21 930	15 421	6 509	42.21
Maintenance téléphonie	679	669	10	1.50
Convention informatique	16 950	16 325	625	3.83
Maintenance autre	602	101	502	498.83

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Entretien : divers	100		178		-78	-43.88
Assurances	5 747		7 264		-1 517	-20.89
Etudes et recherches	33 240		12 491		20 749	166.11
Formations	16 616		3 125		13 491	431.71
Documentation générale	3 314		4 191		-878	-20.94
Doc statistique	900		4 997		-4 097	-81.99
Frais de colloque	90		480		-390	-81.25
Honoraires : comptables	4 080		4 006		74	1.86
Honoraires : social	9 497		10 615		-1 118	-10.54
Honoraires : commissaire aux c	5 842		6 100		-258	-4.23
Honoraires : divers	864		8 448		-7 584	-89.77
Frais d'actes et de contentie	638		14		624	NS
Sites internet	16 676		15 598		1 078	6.91
Annonces et insertions	9 423		1 657		7 766	468.64
Foires et expositions	60		10 000		-9 940	-99.40
Cadeaux	2 955		453		2 502	552.26
Prix concours			40		-40	NS
Catalogues et imprimés			16 810		-16 810	NS
Outils/supports de comm	8 627		7 733		894	11.57
Cartes	12 876		234		12 642	NS
Publications	34 098		34 487		-389	-1.13
Frais de déplacement	2 618		19 366		-16 748	-86.48
Frais de déménagement			1 140		-1 140	NS
Frais de mission			733		-733	NS
Réceptions et frais de séjour	1 990		13 605		-11 614	-85.37
Plateaux repas	538		1 403		-865	-61.68
Frais postaux	6 263		7 933		-1 670	-21.05
Téléphone fixe	4 867		5 258		-391	-7.44
Téléphone mobile	5 240		917		4 323	471.28
Liaisons informatique	9 897		8 338		1 559	18.70
Mailchimp	381		345		36	10.55
Abonnement visio			46		-46	NS
Services bancaires	116		244		-128	-52.47
Commissions et frais sur émiss	1 800				1 800	
Cotisations	22 832		16 286		6 546	40.19
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	90 702		100 987		-10 286	-10.18
Taxe : sur les salaires	67 992		69 611		-1 619	-2.33
Taxe : formation continue	8 799		16 869		-8 070	-47.84
Investissement construction			3 870		-3 870	NS
Contribution travailleurs hand	3 330				3 330	
Taxe foncière	10 413		10 471		-58	-0.56
Taxe : divers	169		166		2	1.44
SALAIRES ET TRAITEMENTS	865 851		953 265		-87 414	-9.17
Salaires : bruts	837 038		934 192		-97 154	-10.40
Salaires : congés payés	4 182		-763		4 945	647.84
Salaires : rtt			-2 400		2 400	100.00
Salaires : prime de transport	13				13	
Indemnité velo	270		568		-298	-52.44
Avantage en nature vehicule	3 670		3 670			
Chèques déjeuners	20 680		18 325		2 355	12.85
Indemnités journalières			-327		327	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CHARGES SOCIALES	316 205		342 932		-26 728	-7.79
Cotisations : urssaf	232 800		258 936		-26 136	-10.09
Cotisations : retraite et prév	77 498		83 278		-5 780	-6.94
Cotisations : sur congés payés	2 086		-2 181		4 267	195.65
Cotisations : rtt			-1 100		1 100	100.00
Cotisations : médecine du trav	2 621		2 749		-128	-4.67
Autres charges de personnel	1 200		1 250		-50	-4.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	13 231		16 082		-2 851	-17.73
Dot amort immos incorporelles	843		516		327	63.39
Dotations aux amortissements	12 389		15 566		-3 178	-20.41
AUTRES CHARGES	11 985		2 348		9 637	410.45
Redevances licences, marques l	9 783		1 588		8 195	516.22
Droits d'auteur	1 808		708		1 101	155.55
Perte sur créances irrécouvrab	275				275	
Charges diverses de gestion co	120		53		67	125.94
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 851 828		2 151 059		-299 231	-13.91
RESULTAT D'EXPLOITATION	173 511		61 772		111 739	180.89
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS			6		-6	-100.00
Produits de participation			6		-6	NS
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	773		1 014		-242	-23.82
Autres produits financiers	773		1 014		-242	-23.82
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	773		1 020		-247	-24.24
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2 355				2 355	
Intérêts sur emprunts	2 355				2 355	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	2 355				2 355	
RESULTAT FINANCIER	-1 583		1 020		-2 602	-255.19
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	171 929		62 792		109 136	173.81
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	20 905		1 654		19 251	NS
Autres produits except.	20 905		1 654		19 251	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	116		710		-594	-83.66
Prod cession immo financière			549		-549	NS
Qp subv. versés au résultat	116		161		-45	-27.87
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 021		2 364		18 657	789.33
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	90		2 078		-1 988	-95.67
Pénalités et amendes	90		1 747		-1 657	-94.85
Charges sur exercice antérieur			331		-331	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		828	-828	-100.00
Valeur comptable des immo cédé		279	-279	NS
Vnc immos fin. cédées		549	-549	NS
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	90	2 906	-2 816	-96.90
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 931	-542	21 474	NS
TOTAL PRODUITS	2 047 133	2 216 215	-169 082	-7.63
TOTAL DES CHARGES	1 854 273	2 153 965	-299 692	-13.91
SOLDE INTERMEDIAIRE	192 860	62 250	130 610	209.82
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		-5 827	5 827	100.00
Ext engagmt à réaliser		-5 827	5 827	100.00
EXCEDENTS OU DEFICITS	192 860	68 077	124 782	183.30

10 Route de l'Innovation
CS 40002
29018 QUIMPER CEDEX

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

SAS GORIOUX FARO ET ASSOCIES

11 rue Félix Le Dantec

CS 82004

29000 QUIMPER

02.98.55.27.48

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 428 719.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 025 338.75 Euros et dégageant un excédent de 192 859.79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	73 925		1 152
Terrains	37 060		
Installations générales agencements aménagements divers	22 939		
Matériel de transport	14 199		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	181 860		5 001
Emballages récupérables et divers	25 412		870
Immobilisations corporelles en cours	393 385		901 212
TOTAL	674 856		907 082
Autres participations	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	650		
TOTAL	2 150		
TOTAL GENERAL	750 931		908 234

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			75 077	75 077
Terrains			37 060	37 060
Installations générales agencements aménagements divers			22 939	22 939
Matériel de transport			14 199	14 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			186 861	186 861
Emballages récupérables et divers			26 282	26 282
Immobilisations corporelles en cours			1 294 596	1 294 596
TOTAL			1 581 938	1 581 938
Autres participations			1 500	1 500
Prêts, autres immobilisations financières			650	650
TOTAL			2 150	2 150
TOTAL GENERAL			1 659 165	1 659 165

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	72 578	843		73 421
Installations générales agencements aménagements divers	12 759	3 230		15 989
Matériel de transport	12 883	440		13 323
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	171 222	7 867		179 089
Emballages récupérables et divers	22 410	852		23 262
TOTAL	219 275	12 389		231 664
TOTAL GENERAL	291 853	13 231		305 084

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	843				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 230				
Matériel de transport	440				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 867				
Emballages récupérables et divers	852				
TOTAL	12 389				
TOTAL GENERAL	13 231				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	8 511				8 511
TOTAL	8 511				8 511
TOTAL GENERAL	8 511				8 511

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	650		650
Autres créances clients	548 277	548 277	
Personnel et comptes rattachés	2 164	2 164	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	15 593	15 593	
Charges constatées d'avance	6 105	6 105	
TOTAL	572 790	572 140	650

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	777 460	0	156 142	621 318
Fournisseurs et comptes rattachés	256 578	256 578		
Personnel et comptes rattachés	43 826	43 826		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 148	71 148		
Autres impôts taxes et assimilés	1 324	1 324		
Autres dettes	46 397	46 397		
TOTAL	1 196 733	419 273	156 142	621 318
Emprunts souscrits en cours d'exercice	777 460			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	75 077	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	516 386
Total	516 386

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 086
Dettes fiscales et sociales	68 337
Autres dettes	46 397
Total	166 820

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 105
Total	6 105

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	13
Permanence ou changement de méthodes	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Autres immobilisations incorporelles	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des amortissements	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Produits à recevoir	16
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

Comptes 2016 à 2020

BILAN					
	2016	2017	2018	2019	2020
immobilisations	61 888	78 794	153 052	459 078	1 363 266
créances rattachées	484 548	502 637	606 105	617 757	516 386
autre actif circulant	21 395	20 884	37 391	33 776	22 080
disponibilités	984 483	1 039 141	957 226	1 094 780	1 526 988
Total actif:	1 552 314	1 641 457	1 753 773	2 205 390	3 428 720
résultat d'exercice	- 31 944	- 13 684	115 658	68 077	192 860
reports et réserves	1 360 889	1 328 945	1 315 262	1 681 663	1 749 741
sub invest a rapporter	693	532	371	211	258 658
emprunt immobilier					777 460
dettes d'exploitation	218 228	317 793	322 483	446 930	441 491
prov pour charges	4 448	7 870		8 511	8 511
Total passif:	1 552 314	1 641 457	1 753 773	2 205 391	3 428 720

COMPTE DE RESULTAT					
	2016	2017	2018	2019	2020
salaires et charges	1 323 144	1 508 846	1 327 772	1 386 547	1 258 846
personnel m-a-d	33 724	32 111	46 149	-	
charges de gestion	596 515	644 126	654 490	748 430	579 751
dota.amort.prov.	23 476	22 427	21 555	16 082	13 231
charges except.	29 797	11 577	109	2 906	2 445
Total charges:	2 006 656	2 219 086	2 050 075	2 153 965	1 854 273
Ventes & prestations	2 359	4 423	12 707	9 978	6 334
subventions et cotis.	1 941 662	2 159 382	2 120 137	2 151 020	2 011 168
autres produits	348	607	131	-	
reprise amort, tr. Ch	13 862	24 894	22 639	51 833	7 837
produits fin. & except.	16 482	16 096	10 119	3 384	21 794
reprise fonds dédiés				5 827	-
Total produits:	1 974 713	2 205 403	2 165 733	2 222 042	2 047 133
Résultat:	- 31 944	- 13 684	115 658	68 077	192 860

Détail des frais généraux 2020 (hors actions) vs 2019

compte	libellé	TOTAL 2019	TOTAL 2020
60370000	extourne stock	11 511	
60610000	carburant	4 881	2 385
60610100	Edf	13 147	12 795
60610200	Eau	57	
60630000	Fournitures entretien et petit équipemen	480	2 088
60640100	Fournitures : administratives	4 238	3 725
60680000	Fournitures : diverses	2 218	1 629
61100000	Sous traitance	3 444	3 197
61320000	Location : route de l'innovation	119 318	121 637
61320300	location salles	1 172	
61350000	Locations : véhicule	11 498	12 305
61350100	Locations : matériel	14 754	5 436
61400000	Charges locatives	6 912	6 912
61500100	Entretien locaux	8 313	6 860
61550000	Entretien et réparations	421	419
61560000	Maintenance : copieurs	6 535	3 856
61560300	Maintenance sites et logiciels	6 528	9 141
61560400	maintenance téléphonie	669	679
61560500	convention informatique	16 325	16 950
61560600	maintenance autre	101	103
61580000	Entretien : divers	150	50
61600000	Assurances	7 264	5 747
61700000	Etudes et recherches	0	12 000
61800100	Formations	3 125	9 491
61802000	Documentation générale	3 199	1 741
61803000	doc statistique	3 896	900
61850000	frais de colloque	0	90
62140000	Personnel mis à disposition	0	
62261000	Honoraires : comptables	4 006	4 080
62262000	Honoraires : social	10 615	9 497
62263000	Honoraires : commissaire aux comptes	6 100	5 842
62264000	Honoraires : divers	4 848	
62270000	Frais d'actes et de contentieux	14	638
62310000	Sites internet	10 353	4 437
62310100	annonces et insertions	1 657	1 754
62340100	Cadeaux	360	84
62360100	outils/supports de comm	460	106
62360200	cartes	234	
62370100	publications	6 103	19 293
62510100	Frais de déplacement	14 970	1 962
62550000	frais de déménagement	1 140	
62560100	frais de mission	35	
62570000	Réceptions et frais de séjour	5 321	1 025
62580000	plateaux repas	465	67
62610000	Frais postaux	7 071	4 939
62620000	Téléphone fixe	5 258	4 867
62621000	Téléphone mobile	917	5 240
62630000	liaisons informatique	8 338	9 897
62650000	abonnement visio	46	
62700000	Services bancaires	244	116
62720000	Commissions et frais sur émiss		1 800
62800500	Cotisations	13 747	15 613
63360000	Contribution travailleurs hand	0	3 330
63512000	Taxe foncière	10 471	10 413
63780000	Taxe : divers	166	169
65110000	redevances licences, marques logiciels	1 233	703
65400100	Perte sur créance irrécouvrable		107
65800000	Charges diverses de gestion courante	53	287
	total frais généraux	364 407	346 401

10. Rapport moral 2020

Le rapport d'activités soumis aux instances statutaires de Quimper Cornouaille Développement retrace l'ensemble de l'activité de l'Agence sur l'année écoulée.

Malgré le contexte singulier de cette année 2020, le rapport souligne les travaux et les temps forts portés par l'Agence.

On retiendra notamment le renouvellement de nos instances suite aux élections municipales, la montée en puissance de notre présence sur internet avec le nouveau site institutionnel, la plateforme dédiée à l'attractivité de la Cornouaille et la refonte du site Cornouaille animations, la mise en librairie de l'Atlas de Quimper Cornouaille, la publication d'études sur l'écosystème commercial ou les modes d'habiter, le Labo-RH, la campagne « Ma carte à la pêche » portée par la Destination, le lancement de l'étude sur le schéma d'accueil des camping-cars, la présence de Réseau TYNEO au salon de l'habitat de Quimper, la participation de QCD et de la Destination aux Wave Games à la Torche, le nouveau tableau de bord lancé par Datagences suite à la crise Covid, la 41^e Rencontre nationale des agences d'urbanisme dans un format inédit, les nombreux projets accompagnés par l'équipe ingénierie de QCD, mais aussi la capacité d'adaptation des équipes aux nouveaux modes de travail imposés par le contexte sanitaire.

Quant au programme partenarial, il fait, pour la première fois, l'objet d'une publication indépendante.

(cf. Maquette du Rapport d'activités 2020 en annexe hors liasse)

Le Conseil d'administration est invité à valider le rapport moral 2020.

L'Assemblée générale est invitée à approuver le rapport moral 2020.

11. Budget 2021

Contexte

Après le renouvellement des instances en 2020, QCD portera en 2021 les actions définies dans le nouveau programme partenarial approuvé par le Conseil d'administration du 8 mars 2021.

Ce budget s'inscrit dans l'année charnière d'intégration du Pôle interconsulaire de Cuzon en juin et se trouve donc impacté au niveau des dotations aux amortissements, des charges générales de gestion et des charges exceptionnelles.

Le budget prévisionnel 2021 (*cf. annexe 1*) proposé aux instances s'établit à 2 394 k€ en dépenses et en recettes, comparable à celui de 2020, mais il intègre un volume d'actions à hauteur de 526 k€, supérieur de 54 k€ à celui de 2020.

Equilibre général du budget 2021

L'équilibre du budget proposé est assuré de la manière suivante :

➤ En dépenses :

1. Les dotations aux amortissements : 62 k€

Les dotations aux amortissements (*cf. annexe 2*) augmentent en 2021 en raison du déménagement dans les locaux du Pôle interconsulaire de Cuzon. Elles sont composées :

- Des dotations aux amortissements des mobiliers et matériels informatiques précédemment acquis non amortis en totalité (10 k€).
- Du début de l'amortissement des locaux de Cuzon à compter de mi-juin 2021 sur une durée moyenne de 27,38 ans, les durées d'amortissement étant définies par lot de construction sur des annuités différentes (45,8 k€ au total pour 2021). En année pleine, à compter de 2022, l'amortissement des locaux sera de 84,6 k€, inférieur au loyer actuel.
- D'une provision pour dotation aux amortissements des investissements complémentaires à réaliser sur le site de Cuzon : mise en service de la fibre noire, mobiliers, agencements, matériels audio et informatiques communs (au tiers) et propres à l'usage de QCD à hauteur de 6,2 k€.

2. Les charges générales de gestion : 340,3 k€ (*cf. annexe 3*)

Les charges générales de gestion sont composées à la fois des frais de fonctionnement de la structure et de son personnel ainsi que des charges induites par l'activité d'une agence d'urbanisme, notamment en matière d'observation, de ressources et de publications.

L'année 2021 est une année transitoire en termes de coûts de structure, comme toute année de changement de locaux. Ces coûts diminueront en année pleine sur le site de Cuzon.

- **Les charges liées aux locaux**

QCD est engagée par son bail actuel jusqu'en juillet 2022. Un mandat de cession de bail a été signé avec l'agence ImmoPlus afin de relouer dès juillet 2021 les locaux de la route de l'Innovation. Le budget prend pour hypothèse une cession de bail dès le 1^{er} juillet des 3 niveaux actuellement loués, ce qui engendrerait une économie de 70 k€ (loyer, charges locatives, taxe foncière). A défaut de reprenneur du bail, loyer, charges locatives, assurance et taxe foncière seraient dus pour toute l'année 2021, soit environ 70 k€ non inclus au présent budget.

Les charges de copropriété des locaux de Cuzon seront quant à elles refacturées entre les 3 partenaires par l'ASL (association de gestion des communs à créer), selon des clés de répartition définies majoritairement au prorata des surfaces. L'objectif est de mutualiser les contrats et limiter les charges. Une première estimation établit le montant de ces charges annuelles à 41 k€ pour QCD, soit un montant équivalent aux charges des locaux actuels, mais avec des prestations supplémentaires (télésurveillance, personnel technique, accueil, gestion de l'ASL...). Le montant de 20,6 k€ inscrit dans le budget prévisionnel 2021 s'appuie sur cette hypothèse et concerne le second semestre.

Les charges de déménagement du mobilier et du serveur informatique sont estimées à 9,6 k€ et impactent les frais de structure en 2021. De plus, une charge exceptionnelle de 5,7 k€ représente la valeur nette comptable résiduelle des agencements des locaux actuellement loués (stores, aménagement cuisine).

Enfin les intérêts dus sur l'emprunt immobilier sont estimés à 7 k€ pour 2021, étant précisé que le remboursement du capital commencera en juin 2022.

- **Les charges de téléphonie, informatique et web : 68 k€**

Les prestations informatiques (QBO, Netensia), les liaisons fibre, wifi, l'hébergement, la maintenance outils web et logiciels, le fonctionnement et l'hébergement de serveurs et sites internet, les copieurs, les frais de téléphonie représentent 68 k€, soit environ 20 % des frais de fonctionnement.

Les autres charges concernent les charges d'observation, ressources et publications, celles liées aux besoins de fonctionnement du personnel ainsi que les honoraires et cotisations (dont la FNAU). A noter que les frais de carburant, déplacements et missions ont été réduits de manière significative pour 2021 sur la base des dépenses réalisées en 2020, mais pourraient retrouver un niveau plus soutenu à partir de la fin de la crise sanitaire.

3. Les charges de personnel : 1 460 k€ pour 26,87 ETP

L'effectif au 31 décembre 2020 était de 22 salariés en CDI. Il augmente au premier trimestre 2021 en raison de l'embauche de 3 CDI au pôle transition énergétique (Réseau Tyneo, FAIRE, accueil), pour combler les départs de l'année 2020 et faire face au nombre très élevé d'appels téléphoniques, tout en comblant le retrait de l'ADIL.

Un départ au pôle aménagement fin 2020 est également comblé par une arrivée en mars 2021.

Par ailleurs, 3 postes de chargés de mission sont prévus en CDD de 18 mois :

- Deux CDD pour le Contrat Local de Santé, l'un au premier semestre, l'autre au second.
- Un CDD pour la valorisation touristique de la filière pêche/aquaculture en Cornouaille à compter de mai 2021.

Ce sont donc 28 salariés dont 25 CDI qui devraient composer l'effectif au second semestre.

Le budget RH intègre également 4 stagiaires qui effectueront des missions rémunérées de 5 à 6 mois.

4. Les actions : 526 k€

Le volume d'actions envisagé tient compte des contributions et subventions attendues et des actions déclinées dans le programme partenarial. Il se décompose comme suit :

- 28 k€ pour les actions du pôle aménagement et Datagences, dont le coût est partagé entre les 5 agences bretonnes ;
- 284,5k€ pour la filière tourisme sur la Destination touristique et les 5 axes déclinés dans le programme partenarial : valorisation de l'identité cornouaillaise, développement de l'itinérance randonnée et nautisme, partage des outils print et digitaux, observation de l'économie touristique ;
- 163,5 k€ pour l'attractivité territoriale : animation et promotion de la démarche, mise en avant des talents, accompagnement des employeurs, actions emploi et valorisation des filières dont ialys ;
- 21 k€ pour le pôle ingénierie territoriale incluant 15 k€ pour les actions menées dans le cadre de la refondation du Conseil de développement ;
- 19 k€ pour Réseau Tynéo (site internet et communication) et 10 k€ pour Breizh transition.

➤ En ressources :

1. Les contributions des adhérents

- 865 k€ de Quimper Bretagne Occidentale qui demeure le premier financeur de l'agence et verse 63 % de l'ensemble des cotisations des EPCI ;
- 515 k€ de contributions des 6 autres communautés cornouaillaises ;
- 18 k€ de Quimperlé Communauté au titre de sa participation à la Destination touristique ;
- 4 k€ de cotisations de la part des autres contributeurs cornouaillais (Sioca, Chambres consulaires).

2. Les subventions de fonctionnement

- Outre la subvention annuelle de l'Etat, de l'ordre de 90 k€, une dotation complémentaire de 18,53 k€ a été attribuée fin 2020 à QCD dans le cadre du programme national « Petites villes de Demain » porté par la DGALN, travail qui sera mené en 2021.
- La subvention du Symescoto relative au portage par QCD du SCoT de l'Odet est reconduite (60 k€).
- La Région apportera son concours en soutien de tous les pôles :
 - o 9 k€ concernent une subvention régionale au poste mutualisé Datagences dont le coût est réparti entre les 5 agences bretonnes ;
 - o 70 k€ concernent l'ingénierie touristique de la Destination et 179 k€ les actions qu'elle mène dans le cadre de son programme d'actions ;

- 15 K€ financeront le CDD de chargé de mission pêche/aquaculture
- 128 k€ portent sur ingénierie de projets de territoire :
 - Contrat de partenariat: 50 k€ (subvention réduite de moitié) pour accompagner la fin du Contrat de partenariat 2014-2020
 - 65 k€ (dont 12 k€ fléchés sur des actions) pour le Conseil de développement (vs 25 k€ les années précédentes) suite à la réaffectation de l'enveloppe régionale
 - 25 k€ sur l'ingénierie du programme FEAMP en complément des fonds européens FEAMP
 - 188 k€ du dispositif SARE (dont 15 k€ fléchés sur des actions) sur réseau TYNEO
- 84 k€ de fonds Leader sont affectés à l'ingénierie et aux actions du programme Leader, 15 k€ soutiendront l'ingénierie 2021 du Contrat Local de Santé (soit 30 k€/18 mois) ;
- 43 k€ de fonds FEAMP, en complément des fonds régionaux, financent l'ingénierie FEAMP et les actions dédiées ; 15 K€ financeront à part égale avec la Région le poste de chargé de mission pêche/aquaculture ;
- l'ARS apportera son concours pour financer l'ingénierie des 2 postes en cours de recrutement pour le Contrat local de santé, à hauteur de 31,25 k€ en 2021 sur la base de 2 embauches sur respectivement 9 et 6 mois (la subvention est de 25 k€/1 ETP) ;
- Enfin quelques autres contributeurs publics (CD29, Quimperlé communauté) ou privés (offices du tourisme, Armor Lux) seront amenés à participer au financement ponctuel d'actions portées par l'Agence sur le tourisme.

Synthèse

Le budget 2021 repose la conduite d'actions menées en faveur du développement et de l'aménagement durable de la Cornouaille telles qu'elles ont été définies dans le programme partenarial, avec une incidence sur les ressources humaines du fait de la structuration d'un contrat local de santé, d'un renforcement du service tourisme sur la mission pêche/aquaculture et de la reconstruction du pôle transition énergétique.

Pour autant, avec un financement des actions porté globalement à 44 % par les adhérents mais à 100 % pour l'attractivité territoriale, les contributions seront essentielles pour mener à bien le programme prévu.

Le Conseil d'administration est invité à valider le budget 2021.

L'Assemblée générale est invitée à approuver le budget 2021.

Budget prévisionnel QCD 2021

	Urbanisme & Aménagement + Datagences	Attractivité économique et touristique			Ingénierie de projets territoriaux					Transition énergétique et numérique			TOTAL GENERAL
		TOTAL	attractivité territoriale	tourisme	TOTAL	Contrat de partenariat + Conseil de dévlt	Leader	Feamp / maritime	C.L.S.	TOTAL	tr. Énerg & numérique	Réseau Tyneo	
postes directs en etp	4,73	7,70	3,80	3,90	6,25	2,00	1,65	1,35	1,25	4,27	0,50	3,77	22,95
postes indirects, stages et provisions	0,67	1,09	0,54	0,55	0,88	0,28	0,23	0,19	0,18	0,60	0,07	0,53	3,25
postes directs + indirects en etp	5,40	8,79	4,34	4,45	7,13	2,28	1,88	1,54	1,43	4,88	0,57	4,30	26,20
DEPENSES €													
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	12 785	20 798	10 264	10 534	16 881	5 402	4 457	3 646	3 376	11 536	1 351	10 185	62 000
frais de personnel & stages	294 995	514 951	272 739	242 212	401 477	123 308	113 410	85 714	79 044	218 578	33 871	184 706	1 430 000
frais généraux & taxes	70 173	114 154	56 336	57 818	92 657	29 650	24 462	20 014	18 531	63 316	7 413	55 903	340 300
s/t salaires & frais généraux	365 168	629 105	329 075	300 030	494 134	152 959	137 871	105 728	97 576	281 893	41 284	240 610	1 770 300
Actions	28 000	448 000	163 500	284 500	21 000	17 000	1 000	3 000		29 000	10 000	19 000	526 000
Charges exceptionnelles (valeur actifs cédés)	1 175	1 912	944	968	1 552	497	410	335	310	1 061	124	936	5 700
TOTAL DEPENSES	405 953	1 097 903	502 839	595 064	532 016	175 361	143 328	112 375	100 952	322 429	52 634	269 795	2 364 000
PRODUITS €													
COTISATIONS :													
EPCI cornouaillais	106 218	172 792	85 274	87 518	140 253	44 881	37 027	30 295	28 051	95 840	11 220	84 619	515 103
Quimper Bretagne Occidentale	178 393	290 203	143 217	146 986	235 554	75 377	62 186	50 880	47 111	160 962	18 844	142 118	865 112
Quimperlé Communauté		18 000		18 000	0								18 000
Autres adhérents	4 000	0			0								4 000
TOTAL COTISATIONS	288 611	480 995	228 491	252 504	375 807	120 258	99 213	81 174	75 161	256 802	30 065	226 737	1 402 215
subventions de fonctionnement													
Etat	108 530												108 530
Symescoto	60 000												60 000
Région	9 000	70 000		70 000	128 088	102 988		25 100	0	173 000		173 000	380 088
ARS		0			31 250				31 250	0			31 250
Leader		0			98 200		83 200		15 000	0			98 200
Feamp					41 300			41 300		0			41 300
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	177 530	70 000	0	70 000	298 838	102 988	83 200	66 400	46 250	173 000	0	173 000	719 368
subventions sur actions	0	203 000		203 000	15 200	12 000	800	2 400	0	15 000		15 000	233 200
Quote part de subvention Investissement (Cuzon)	1 901	3 092	1 526	1 566	2 510	803	663	542	502	1 715	201	1 514	9 217
Total produits	468 042	757 086	230 017	527 070	692 355	236 049	183 876	150 516	121 913	446 517	30 265	416 251	2 364 000

dotations aux amortissements

	estimation €	DUREE ANNEES	AMORT 2021 €	NB MOIS 2021	estimation 2022
dotations courantes			10 000	12 mois	12 000
BATIMENT	2 318 415	27,38	45 870	6,5 mois	84 682
MOBILIER	30 000	10	1 500	6,5 mois	3 000
AGENCEMENTS	10 000	10	500	6,5 mois	1 000
EQU. AUDIO/INFO	20 000	3	3 611	6,5 mois	6 667
LIAISON FIBRE	10 800	10	585	6,5 mois	1 080
TOTAL			62 066		96 429

PRODUIT EN RAPPORT :

SUBV INVEST région	504 721	27,38	9 217	6,5 mois	18 434
---------------------------	----------------	--------------	--------------	-----------------	---------------

Détail des frais généraux 2021

hors salaires et charges salariales dont taxes		2021	TOTAL	
60610000	Carburant	4 000		
60610100	Edf	6 000		
60630000	Fournitures entretien et petit équipemen	4 000		
60640100	Fournitures : administratives	6 000		
60680000	Fournitures : diverses	7 000	27 000	comparaison charges locaux rte Innovation hors loyer
61100000	Sous traitance générale	15 000		EDF 12500
61320000	Location route innovation	61 500		CHARGES LOC 7000
61320100	location salles	300		ENTRETIEN 8600
61350000	Locations : véhicule	12 000		DIV ENTRE 300
61350100	Locations : matériel dont copieurs	6 000		ASS LOCAUX 1336
61400000	Charges locatives route innovation	3 500		TAXE FONC 10500
61400000	CHARGES COPRO ASL CUZON	20 600		TOTAL 40236
61500100	Entretien locaux	4 500		
61550000	Entretien et réparations véhicules	500		
61560000	Maintenance : copieurs	4 000		
61560200	infogérance serveurs	1 368		
61560300	Heb & Maintenance sites & logiciels	9 427		
61560400	maintenance fibre optique 6 MOIS	3 000		
61560500	prestations informatiques QBO	16 317		
61560600	maintenance AUTRE	110		
61580000	Entretien divers (collecte papier)	200		
61600000	Assurances	5 600		
61800100	Formations	10 000		
61802000	Documentation générale	3 000		
61803000	doc statistique	3 000		
61850000	frais de colloque et séminaire	1 000	180 922	
62261000	Honoraires : comptables	4 200		
62262000	Honoraires : social	11 000		
62263000	Honoraires : commissaire aux comptes	5 800		
62310100	annonces et insertions	1 500		
62360000	Catalogues et imprimés	1 000		
62360100	supports de communication	1 000		
62370100	publications extériorisées	14 000		
62380000	divers	1 000		
62510100	Frais de déplacement	7 500		
62560100	frais de mission & inscriptions	1 000		
6255	frais de déménagement	7 000		
6255	frais de déménagement serveur	2 600		
62570000	Réceptions et frais de séjour	4 000		
62580000	plateaux repas	800		
62610000	Frais postaux	9 000		
62620000	Téléphone fixe	5 930		
62621000	Téléphone mobile	5 400		
62630000	liaisons informatique	15 298		
62700000	Services bancaires	100		
62800500	Cotisations	16 000	114 128	
63360000	Contribution Agefiph	0		
63512000	Taxe foncière RTE INNOVATION	5 250	5 250	
64750500	Cotisations : médecine du travail	3 000		
64800000	autres charges de personnel	1 500	4 500	
65110000	redevances licences, marques logiciels	1 500	1 500	
66160000	Intérêts des emprunts (Cuzon)	7 000	7 000	
TOTAL		340 300	340 300	
CHARGES imputables au deménagement		9 600		
CHARGES SUR LOCAUX RTE INNOV 6 MOIS		19 560	hors loyer	
NOUVELLES CHARGES CUZON 6 MOIS		20 600		

12. Appel à cotisations 2021

Conformément au projet de budget prévisionnel présenté pour 2021, il est proposé, pour équilibrer ce dernier, de maintenir le niveau des cotisations à celui de l'an dernier.

Il en ressort des contributions qui se décomposeraient comme suit (*cf. tableau en annexe 1*) :

- Cotisation de Quimper Bretagne Occidentale :
contribution de 865 112 €
- Cotisation annuelle des autres communautés :
3 €/habitant pour l'ensemble des EPCI (calculé sur la population totale 2020), soit 515 103 €
- Cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents : 4 000 € (1 000 € / membre)

Une **convention de partenariat** est signée annuellement entre QCD et les EPCI membres pour formaliser les actions prévues au programme partenarial et définir les contributions financières.

Chaque EPCI est invité à verser sa cotisation dès la signature de la convention.

Par ailleurs :

1. Les membres de droit, Etat, Région, Département et Quimper Bretagne Occidentale, contribuent aux charges de l'Agence selon des règles et niveaux d'engagements propres.
2. Les membres adhérents de l'Agence peuvent être appelés à des compléments de contribution en fonction du volume de travaux qu'ils solliciteraient de manière spécifique pour leur territoire et qui ne seraient pas inclus dans le programme partenarial 2021.

Le Conseil d'administration est invité à valider le montant des cotisations pour 2021.

L'Assemblée générale est invitée à approuver le montant des cotisations pour 2021.

15-mars-21

Contributions adhérents 2021

financeurs	<i>population INSEE (publiée 2020)</i>	<i>poids de la population</i>	COTISATION DE BASE 3 € (sauf pour QBO)	<i>poids</i>
Quimper Bretagne Occidentale	103605	38%	865 112	63%
Autres communautés				
Concarneau Cornouaille Agglo	51607	19%	154 821	11%
CC Haut Pays bigouden	18505	7%	55 515	4%
CC Pays Bigouden Sud	38516	14%	115 548	8%
Douarnenez Communauté	18667	7%	56 001	4%
CC Pays Fouesnantais	28669	10%	86 007	6%
CC Cap Sizun	15737	6%	47 211	3%
Total EPCI hors QBO	171 701	62%	515 103	37%
Quimperlé Communauté			18 000	
Symescoto			60 000	
Sioca			1 000	
chambres consulaires			3 000	
Total	275 306		1 462 215	

13. Point d'information CRTE

Point d'information sur le Contrat de relance et de transition énergétique.

Pour information du Conseil d'administration.

14. Programme partenarial 2021

Le programme partenarial fait, pour la première fois, l'objet d'une publication indépendante du rapport d'activités.

Le programme partenarial prévisionnel a été validé par le Conseil d'administration du 8 mars 2021.

(cf. Maquette du Programme partenarial en annexe hors liasse)

Pour information du Conseil d'administration.

15. Fléchage de l'enveloppe Destination

Contexte

Le dispositif d'accompagnement des Destinations prévoit une enveloppe de 300 000 € en 4 volets, dont 1 sur l'ingénierie et 3 autres sur les projets.

Il était demandé aux COPIL de destination du 27 janvier et 25 mars derniers de statuer sur les thématiques actions qui pourraient être éligibles à cette enveloppe régionale.

Adressé au Conseil Régional de Bretagne, le formulaire d'intention (*cf. annexe*) permettra aux maîtres d'ouvrage de présenter directement à la Région un dossier de demande de financement. Au préalable, les services de la Région et de Quimper Cornouaille Développement établiront un cadre technique.

Le fléchage des enveloppes a été fait ainsi :

- Volet 1 : enveloppe de 70 000 € fléchée sur l'ingénierie de Quimper Cornouaille Développement,
- Volet 2 : enveloppe de 20 000 € fléchée la Mise en tourisme des savoir-faire cornouaillais : conseil, accompagnement des entreprises pour la mise en valeur de leur savoir-faire.
- Volet 3 : enveloppe de 200 000 € fléchée sur
 - o Equipement & infrastructures d'accueil pour les visiteurs à vélo (sous conditions, schéma et cahier des charges en cours) – 75 000 €
 - o Equipement & infrastructures d'accueil pour les visiteurs en camping-cars (sous conditions, schéma et cahier des charges en cours) – 100 000 €
 - o Equipements d'accueil du public dans les entreprises pour la valorisation des savoir-faire (sous conditions – avoir été accompagné) – 25 000 €
- Volet 4 : enveloppe de 10 000 € fléchée sur les formations aux filières de savoir-faire / patrimoine identitaire

Pour information du Conseil d'administration

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT 2021 EN FAVEUR DES 10 DESTINATIONS TOURISTIQUES DE BRETAGNE

PREVISIONNEL : EXPRESSION D'INTENTIONS

NOM DE LA DESTINATION : QUIMPER CORNOUAILLE

MISE EN ŒUVRE PREVISIONNELLE DU PLAN D'ACTION SUR L'ANNEE 2021

DATE DU COFIL DE LA DESTINATION VALIDANT LA PROPOSITION : 25/03/2021

Joindre à cette fiche la délibération ou le compte rendu du COFIL attestant de la décision

VOLET 1 / INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT					
COORDINATION DE LA DESTINATION					
Désignation d'un ou plusieurs coordinateurs référents de la Destination pour mobiliser le VOLET 1 y compris si le COFIL ne décide pas d'orienter le cofinancement régional en faveur de cette mission					
NOM DE LA STRUCTURE		NOM DE LA PERSONNE DONT LE POSTE BENEFICIE DU COFINANCEMENT	TEMPS DEDIE	MONTANT DE L'AIDE SOLICITEE	
QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT		MATHILDE PAILLOT	21%	8 921,81 €	
INGENIERIE DIRECTEMENT AU LIEE AUX PROJETS DE LA DESTINATION :					
Outre l'ingénierie liée à la coordination, ne pourront être cofinancés par ce dispositif que les postes rattachés directement à une action / projet inscrit à la stratégie intégrée					
ACTION / PROJET ACCOMPAGNE	NUMERO DE LA FICHE CONCERNEE	NOM DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE L'INGENIERIE	NOM DE LA PERSONNE DONT LE POSTE BENEFICIE DU COFINANCEMENT	TEMPS DEDIE	MONTANT DE L'AIDE SOLICITEE
Valorisation de l'identité cornouaillaise par la culture bretonne et les savoir-faire	B8-9-10-14	QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT	KOULMIG HASCOËT	14,29%	5 314,29 €
			HÉLÈNE RIALLAND	33,33%	12 160,00 €
			MATHILDE PAILLOT	15,48%	6 639,48 €
Améliorer la qualité d'accueil en Itinérance campings-cars, vélo, pédestre	C21	QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT	KOULMIG HASCOËT	56,19%	20 902,86 €
			STÉPHANE ALLAIN	21,43%	8 794,29 €
			MATHILDE PAILLOT	8,23%	3 527,23 €
Nautisme & Suivi projets nautiques intégrés	D26-29	QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT	STÉPHANE ALLAIN	4,76%	1 954,29 €
Observation de l'économie touristique	E47-E48	QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT	STÉPHANE ALLAIN	13,33%	5 472,00 €
Construire et entretenir un esprit de destination : Animation des réseaux OT, réseaux d'acteurs		QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT	HÉLÈNE RIALLAND	17,62%	6 427,43 €
déploiement outils numériques : outil de commercialisation	D32-38	QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT	MATHILDE PAILLOT	15,00%	6 432,00 €
Outils de communication mutualisés	D35-36	QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT	HÉLÈNE RIALLAND	33,33%	12 160,00 €
Accompagnement des porteurs de projets		QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT	STÉPHANE ALLAIN	38,10%	15 634,29 €
			KOULMIG HASCOËT	4,76%	1 771,43 €
TOTAL ENVELOPPE SOLICITEE SUR MISSIONS SELECTIONNEES					70 159,00 €

Synthèse par personne sur missions éligibles :	MATHILDE PAILLOT	45%	19 089 €
	KOULMIG HASCOËT	70%	#REF!
	HÉLÈNE RIALLAND	33%	12 160 €
	STÉPHANE ALLAIN	40%	16 221 €

VOLET 2 / DEPLOIEMENT DES ACTIONS PARTAGEES DE LA STRATEGIE INTEGREE - ETUDES ET ACTIONS DE FONCTIONNEMENT

INTITULE DE L'ACTION	FICHE A LAQUELLE SE RATTACHE L'ACTION PRESENTEE		PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2019		
	NUMERO	INTITULE	MONTANT TOTAL DU PROJET	MONTANT DE L'AIDE SOLLICITE	AUTOFINANCEMENT ASSURE A DATE : OUI / NON / %
Mise en tourisme des savoir-faire cornouaillais : conseil, accompagnement des entreprises pour la mise en valeur de leur savoir-faire.	B10-B13-B14	Structurations d'offres thématiques autour des éléments emblématiques du dynamisme culturel et artistique breton en Cornouaille, et sur les savoir-faire cornouaillais	66 666,70 €	20 000,01 €	OUI

20 000,01 €

VOLET 3 / DEPLOIEMENT DES ACTIONS PARTAGEES DE LA STRATEGIE INTEGREE - ACTIONS D'INVESTISSEMENT ET ETUDES PREALABLES

INTITULE DE L'ACTION	FICHE A LAQUELLE SE RATTACHE L'ACTION PRESENTEE		PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2019		
	NUMERO	INTITULE	MONTANT TOTAL DU PROJET	MONTANT DE L'AIDE SOLLICITE	AUTOFINANCEMENT ASSURE A DATE : OUI / NON / %
Equipement & infrastructures d'accueil sur itinéraires structurants pré-identifiés pour les visiteurs à vélo (sous conditions, schéma et cahier des charges en cours)	C16-C17	Développement de l'itinérance cyclo & pédestre à travers des itinéraires de qualités	150 000,00 €	75 000,00 €	NON
Equipement & infrastructures d'accueil pour les visiteurs en camping-cars (sous conditions, schéma et cahier des charges en cours)			200 000,00 €	100 000,00 €	NON
Equipements d'accueil du public dans les entreprises pour la valorisation des savoir-faire (sous conditions – avoir été accompagné)	B10-B13-B14	Structurations d'offres thématiques autour des éléments emblématiques du dynamisme culturel et artistique breton en Cornouaille, et sur les savoir-faire cornouaillais	50 000,00 €	25 000,00 €	NON

200 000,00 €

VOLET 4 / ACCOMPAGNEMENT A LA MONTEE EN COMPETENCE COLLECTIVE AU SERVICE DES PROJETS DE LA DESTINATION

INTITULE DE L'ACTION	FICHE A LAQUELLE SE RATTACHE L'ACTION PRESENTEE		PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2019		
	NUMERO	INTITULE	MONTANT TOTAL DU PROJET	MONTANT DE L'AIDE SOLLICITE	AUTOFINANCEMENT ASSURE A DATE : OUI / NON / %
Formations tourisme savoir-faire / identité culturelle	B10-B13-B14	Structurations d'offres thématiques autour des éléments emblématiques du dynamisme culturel et artistique breton en Cornouaille, et sur les savoir-faire cornouaillais	12 500,00 €	10 000,00 €	OUI

10 000,00 €

16. Calendrier prévisionnel des instances & autres événements

Conseils d'administration / Assemblées générales

- **Mardi 8 juin 2021** (CA & AGE si modification des statuts / 14h – 16h)
- **Lundi 11 octobre** (CA / 14h – 16h)
- **Mercredi 15 décembre** (CA / 10h – 12h)

Autres événements

- Mardi 3 juin: **Comité Syndical & Conseil Syndical du SYMESCOTO** (18h, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper)
- Mardi 8 juin : **Copil Réseau TYNEO** (10h – 12h00)

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale

Quimper Cornouaille Développement

Instances de Quimper Cornouaille Développement

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

www.quimper-cornouaille-developpement.fr

